La Roche-en-Ardenne

Programme **C**ommunal de **D**éveloppement **R**ural

Complément



Contexte et contenu de ce dossier

Le 15 mai 2025, le Gouvernement wallon a approuvé le programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de La Roche-en-Ardenne pour une période de 10 ans[1](voir l'Arrêté du GW en annexe 1). Mais, l'octroi de subventions est conditionné au fait que la commune présente à l'avis du Pôle Aménagement du territoire :

- Une explication de la manière dont le processus participatif a été redynamisé ;
- Une stratégie optimisée tenant compte des spécificités de la commune, basée sur des enjeux correctement identifiés et des objectifs prioritaires ;
- Un état d'avancement des fiches-projets de ce PCDR initiées et réalisées.

Le SPW – Direction du Développement Rural a confirmé cette demande dans son courrier du 7 juillet 2025 (mais effectivement reçu le 26 août suite à un problème avec le Guichet des Pouvoirs locaux). Dès le 18 septembre, une réunion entre la commune, le représentant du SPW, un membre de la CLDR et l'organisme d'accompagnement (la Fondation rurale de Wallonie - FRW) a permis de mieux cerner la demande et de structurer le fond et la forme de la réponse à donner.

Ensuite, la commune de La Roche-en-Ardenne, tant au niveau du Collège que du personnel communal, et les agents de la FRW ont retravaillé le PCDR, validé les données, actualisé les informations… pour rédiger ce dossier.

Plusieurs structures transcommunales (Agence de Développement Local, Parc naturel, Contrat de rivière, Maison du tourisme…) ont aussi fourni le bilan et les perspectives de leurs activités sur La Roche, ce qui a permis d'étayer différents points.

En conséquence, ce complément au PCDR est structuré comme suit :

1. Bilan qualitatif de la première Opération de développement rural
2. Tableaux AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces)
3. Diagnostic partagé
4. Stratégie optimisée
5. Etat d'avancement des projets initiés du PCDR
6. Processus participatif

Sans remettre en cause la stratégie globale et les fiches-projets, ce complément apporte un éclairage supplémentaire sur le PCDR de La Roche-en-Ardenne. Il propose une analyse plus fine et spécifique du diagnostic et des objectifs. Il met aussi en évidence le dynamisme et le volontarisme de la commune à travers les projets de deux opérations de développement rural.

[1] Voir annexe 1

Table des matières

1. Bilan qualitatif de la première ODR 1

Axe 1 : Protéger et valoriser le caractère rural du patrimoine bâti et naturel 1

Axe 2 : Mettre en œuvre une stratégie de développement économique valorisant les ressources locales et respectueuse du caractère rural 3

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie de chacun par le développement de la vie associative et des services, et une meilleure gestion de la mobilité 5

Axe 4 : Favoriser le développement d'un tourisme intégré, respectueux des équilibres naturels et humains 7

2. Tableaux AFOM 9

Axe 1 : Vivre à La Roche 10

Axe 2 : Le cadre de Vie à La Roche 10

Axe 3 : Travailler et entreprendre à La Roche 11

3. Diagnostic partagé 13

4. Stratégie optimisée 20

Défi 1 : Augmenter le bien-être de la population 21

Objectif 1. Optimiser l'offre et la qualité des services à la population 21

Objectif 2. Assurer une cohésion citoyenne 23

Défi 2 : Préserver le cadre de vie 25

Objectif 3. Réussir la transition en matière de mobilité 25

Objectif 4. Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales 27

Défi 3 : Développer l'emploi sur la Commune 29

Objectif 5. Développer les activités liées au tourisme durable 29

Objectif 6. Soutenir les productions locales 31

5. Etat d'avancement des projets initiés du PCDR 33

6. Processus participatif 37

6.1. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) 37

6.2. Les autres initiatives participatives 39

Liste des annexes 41

1. Bilan qualitatif de la première ODR

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2003 approuve le premier PCDR de la commune de La Roche-en-Ardenne pour une durée de 10 ans. Le nouveau PCDR de 2025 reprend l'état d'avancement (réalisé ou pas) des projets, lot par lot, et détaille les intitulés et montants des 6 conventions obtenues dans le cadre du développement rural.

Ce complément apporte une évaluation plus qualitative du premier PCDR, avec comme point de départ, sa stratégie de développement, articulée autour de quatre grands piliers interconnectés. Il s'agit de montrer comment les projets du PCDR, mais aussi quelques autres, ont permis d'atteindre les objectifs de développement.

Axe 1 : Protéger et valoriser le caractère rural du patrimoine bâti et naturel

Un projet subventionné par le développement rural illustre bien cet axe : **l'aménagement de la place de Bérismenil**. Les travaux réalisés ont « ouvert » littéralement le site, avec une large visibilité de l'église et du bâti local typique, une réelle plus-value pour l'ancienne école (devenue salle polyvalente pour l'entité) et une jonction entre deux rues du village. L'espace public s'est même amélioré et agrandi au fil du temps, avec d'une part, la création d'une plaine de jeux et d'autre part, la modernisation de la salle de village. La place est ainsi devenue un véritable cœur de village rassemblant différents usages et publics, générant même des événements attirant un très large public (marché de Noël, festival de rue…).



La commune est aussi intervenue sur d'autres sites, sans solliciter de subventions, comme pour **la place de l'église à Buisson**, rénovée grâce au concours des services communaux. Village dynamique, Buisson est connu pour son fleurissement annuel mais également pour son tournoi de pétanque qui se déroule pendant la haute saison avec des équipes venues des quatre coins de la commune, un événement très populaire et fédérateur pour la vie sociale du village et de la commune.

Le cadre bâti et naturel n'a pas été abordé que par l'angle des aménagements.

Ainsi, la commune a mené des **actions de sensibilisation** des habitants à l'écologie : conférences et articles sur la gestion des déchets et de l'eau, mise en place d'une formation de « guides-composteurs » qui ont ensuite été des référents pour le reste de la population (notamment avec le Comité Jean Pain), nettoyages récurrents des berges de l'Ourthe, opération Be WaPP, etc. Tous les supports de communication de la commune sont régulièrement utilisés à ce propos.

Au niveau de l'urbanisme, la commune s'est dotée d'un cadre de référence spécifique avec l'adoption d'une **charte urbanistique communale**. Cet outil vise à gérer l'évolution des villages et est précieux, tant pour le candidat bâtisseur que pour l'agriculteur qui souhaite implanter/intégrer une nouvelle étable.

L'utilisation rationnelle de l'énergie et le soutien aux **énergies vertes** ont guidé les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux avec par exemple la pose de panneaux solaires sur les toitures des écoles ou encore l'installation d'une chaudière biomasse au centre sportif.

Cette thématique patrimoniale est aussi abordée à **l'échelle transcommunale**, ce qui permet de mobiliser des expertises plus pointues et d'avoir une même politique sur un large territoire. Ainsi, le Parc Naturel des Deux Ourthes (PNDO) a développé une charte paysagère et une ligne de conduite pour l'implantation de l'éolien. Le Contrat de Rivière Ourthe (CRO) est intervenu pour l'élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondation, la restauration des forêts naturelles alluviales ou de versants, la sensibilisation des responsables des mouvements de jeunesse aux bonnes pratiques à adopter lors d'un camp en bord de cours d'eau…

En conclusion, la valorisation du bâti, via entre autres l'aménagement des places et autres espaces publics, génère de véritables dynamiques locales et permet de rendre les villages « vivants » tout en conservant une typicité ardennaise propre au territoire. La sauvegarde et la mise en valeur des richesses naturelles (paysages, cours d'eau, patrimoine forestier) est une préoccupation constante de la commune. Cette attention reste de mise et ces actions doivent être poursuivies, à fortiori lorsque le tourisme repose sur ces richesses naturelles.

Axe 2 : Mettre en œuvre une stratégie de développement économique valorisant les ressources locales et respectueuse du caractère rural

Le second axe se concentrait sur le dynamisme économique en exploitant les atouts locaux tout en respectant l'identité rurale. Les efforts étaient dirigés vers la création d'un environnement favorable à l'implantation d'entreprises et à l'esprit d'initiative.

Un élément majeur est la création de la nouvelle **zone d'activité économique de Vecmont**. Ce dossier initié en 2000 a abouti en 2014 et est le fruit d'un partenariat entre l'intercommunale Idélux et la commune. Située le long de la N89 (mais non loin de la N4), cette ZAE de 12,5 ha affiche en 2025 un taux de remplissage de 60%. Il s'agit de nouvelles entreprises générant de l'emploi mais aussi du maintien de PME rochoises qui risquaient de quitter la commune faute de trouver un terrain suffisamment grand pour les accueillir. Par ailleurs, deux halls relais (300 m² chacun) peuvent également recevoir des entreprises.



C'est la présence de ces deux halls relais qui a conduit la commune à abandonner son projet d'**atelier rural.** D'une part, il ne fallait pas créer une « concurrence » entre les infrastructures, les entreprises intéressées n'étant pas si nombreuses. D'autre part, le budget de l'atelier rural avait considérablement augmenté et devenait inabordable pour la commune.

Via un financement du développement rural, la commune a construit une **halle de village à Maboge**. Ce projet a permis de pérenniser les activités associatives (tournois de pétanque…) et familiales, tant au niveau de la halle que de la salle voisine qui a été remise aux normes. Mais, il a aussi fourni une belle infrastructure pour l'organisation de nouveaux événements, comme des marchés, qui accueillent touristes et habitants. Le pari est réussi : la halle est régulièrement occupée pour des manifestations publiques et privées et un comité de gestion s'est créé pour gérer le site.

Dans le cadre de son opération de rénovation urbaine, la commune a redynamisé la principale artère commerçante et touristique de la ville en réorganisant la circulation (zone 30 km/h), en aménageant une zone de rencontre avec et sans stationnement et une zone de rencontre avec piétonnier (abords de l'Hôtel de Ville et place Chantraine).



Un projet qui s'inscrit en droite ligne et en cohérence au niveau des matériaux, avec le réaménagement de la **place du Bronze**, un des principaux espaces publics et une porte d'entrée de la Ville. Cette place est très vivante, bordée d'établissements et terrasses HORECA ainsi que de commerces. Avec ses jeux d'eau, son ancienne betchète (barque), ses bancs, ses matériaux locaux et une diminution du stationnement, elle attire et invite les différents usagers à s'y arrêter. Depuis sa rénovation, trois nouveaux restaurants s'y sont installés. Cette place représente donc un réel levier pour toute une dynamique économique locale.

Mais, le soutien communal au développement économique ne se limite pas à des infrastructures.

Depuis 2015, la commune de la Roche s'est associée à celle d'Houffalize pour créer une **Agence de Développement Local** (ADL). Cette structure, qui répond à plusieurs objectifs du premier PCDR, a pour priorités de stimuler le secteur commercial, développer l'attractivité économique du territoire et de valoriser les ressources locales. Ses actions, notamment par rapport aux commerces du centre-ville, sont détaillées dans la rubrique « Etat d'avancement des projets initiés du PCDR ».

Au niveau agricole, active depuis 1995, l'asbl communale **« Promotion de l'agriculture »** met à disposition un agent spécialisé dans le domaine (conseils, analyse…). Elle subventionne certains investissements influençant de manière positive l'impact des exploitations agricoles sur leur environnement et organise la gestion des terres agricoles communales (102 ha). La commune de La Roche investit donc dans son agriculture avec, via l'asbl, ce soutien direct - technique, administratif et financier - aux agriculteurs de la commune.

En conclusion, la commune met en place des conditions favorables pour le développement économique de son territoire. Entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, chercheurs d'emploi… peuvent trouver, en tout ou partie, des outils et/ou interlocuteurs utiles pour leurs activités et démarches. Mais, le contexte socio-économique change et implique de s'adapter et de se renouveler.

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie de chacun par le développement de la vie associative et des services, et une meilleure gestion de la mobilité

Le développement de la vie associative s'est d'abord traduit par la construction ou la rénovation de **trois maisons de village** (avec des subventions du développement rural). Ces infrastructures sont importantes pour le dynamisme des villages vu l'étendue du territoire de la commune et la faiblesse des transports en commun. De plus, les nombreuses activités qui y sont organisées ont un impact économique chez les traiteurs, les brasseurs, les acteurs du secteur culturel… Les trois maisons de villages présentent chacune leurs particularités :



- À Warempage, le calendrier des réservations affiche régulièrement « complet » et il est nécessaire de s'y prendre très tôt pour pouvoir occuper l'une des deux salles polyvalentes du bâtiment. La création de la maison de village a nécessité la mise en place d'un comité de gestion composé d'habitants du village, (re)créant là de véritables liens au sein de l'entité et au-delà.
- À Vecmont, la maison de village a une dimension multiservices. Ainsi, des cours d'informatique, des ateliers divers, un local de repassage y ont vu le jour. Ils ont été adaptés en fonction de la demande et de l'actualité.
- Enfin, à Beausaint, la rénovation de l'ancienne salle lui a donné une nouvelle attractivité. L'agenda est très chargé entre les fêtes privées, la troupe de théâtre locale, le club de tennis de table, la kermesse, les rendez-vous carnavalesques… et de nouvelles activités nées grâce à cette infrastructure !

Hors PCDR, la commune a financé l'équipement culturel scénique de la **salle du Faubourg** (à La Roche centre) qui est en réalité la salle de spectacle du territoire. Depuis lors, les associations l'investissent davantage pour y programmer des concerts, pièces de théâtre, films (avec deux festivals par an : « La ReA short » et « A travers champs ») … autant pour le tout public, les touristes (film en v.o.) que le public scolaire. Cela représente une cinquantaine d'activités par an avec chaque fois au minimum une soixantaine de participants. Le cinéma Plaza d'une commune voisine y décentralise même des séances pendant les congés scolaires. La situation de la salle, en plein centre-ville, permet de faire vivre l'HORECA à proximité.

Outre les infrastructures, la commune a aussi investi dans l'offre et l'accessibilité des services.

Via son adhésion à la **Maison de la Culture Famenne-Ardenne** (MCFA), la commune a permis l'engagement d'un employé à mi-temps pour l'animation et coordination culturelle de l'entité. Ce poste n'aurait pas pu être financé et avoir le même impact en restant au niveau communal.

Outre les services habituels, la commune et le CPAS proposent de nombreuses **activités pour les seniors**, comme des expositions, des excursions, la programmation d'un « ciné-senior » mensuel… En 2011, le home Jamotte a été rénové et agrandi. Géré par le CPAS, il compte 80 lits (25 en maison de repos et 55 en maison de repos et de soin). Cette infrastructure située au centre de la ville de La Roche est un atout important pour la population âgée qui peut y trouver un logement de qualité, des soins adaptés, des animations…

Les **jeunes** n'ont pas été en reste avec la mise à disposition de locaux, dans le Musée des Grès, pour tous les opérateurs liés au secteur (AMO, extra-scolaire, Miroir Vagabond, CIRAC…), afin d'y mener des activités spécifiques aux différentes tranches d'âge. Un cyberespace a également vu le jour au sein de la maison communale afin de répondre aux besoins de formation en informatique, internet…. Il servait notamment aux demandeurs d'emplois pour venir faire des recherches, tout comme aux étudiants

dans le cadre de leurs cours. Si ce projet a été pertinent, la généralisation des PC et des smartphones y a mis fin de façon spectaculaire !

Au niveau du logement, la configuration de la Ville de La Roche, en fond de vallée, limite considérablement les possibilités. En complément des initiatives privées, la commune a équipé un **lotissement** de 79 lots au lieu-dit « Au Pafy », à proximité du centre-ville mais hors zone inondable. Les terrains, construits ou acquis, l'ont été majoritairement par des personnes de la région. En 2025, tous les lots de cette première phase sont vendus, avec un incitant ciblant les jeunes (tarif préférentiel de 30 à 35 €/m²). Une seconde phase est en préparation mais nécessite d'équiper les terrains concernés.

Le Conseil communal a adopté le **Plan Communal de Mobilité** (PCM) le 23 juin 2005. Ce plan a guidé la commune dans ses choix et a permis de solliciter des subventions pour de nombreux projets : aménagement convivial et piétonnier de la Place du Bronze, aménagements de sécurité routière dans différents quartiers et villages, rénovation de trottoirs, aménagement d'une promenade le long de l'Ourthe, création d'une voie lente entre les villages de Beausaint et de Vecmont… La rénovation de la Grand Rue (piétonnier) et la modification des sens de circulation font partie de cette approche qui vise à attirer les clients vers les établissements du centre-ville.

En conclusion, depuis l'approbation de son premier PCDR, la commune a bien amélioré le quotidien de ses habitants, tant au niveau des services que de la convivialité et de l'associatif. Plusieurs infrastructures et évènements font rayonner La Roche au-delà de ses frontières (piscine avec centre sportif, carnaval, kermesses dans les maisons de village…). La maison de village de Warempage fêtera bientôt ses 20 ans mais le dynamisme des groupes qui l'animent n'a pas pris une ride !

Axe 4 : Favoriser le développement d'un tourisme intégré, respectueux des équilibres naturels et humains

Le dernier axe reconnaissait l'importance du tourisme pour l'économie locale, mais insistait sur la nécessité d'un développement équilibré et intégré.

Les subventions du développement rural ont soutenu le tourisme en mettant en valeur le patrimoine (place de Bérismenil…) et en aménageant des lieux où organiser des activités (halle de Maboge, maisons de village…).

Ainsi, **le parc en Rompré** offre désormais une belle liaison lente entre des gros hébergements touristiques (Floréal, campings…) et le centre-ville (Place du Bronze). L'aménagement de cet espace vert en parc d'agrément représente une plus-value réelle pour le centre-ville. Aujourd'hui, cet ancien terrain de foot a pris d'autres allures, permettant une promenade à la découverte de sculptures et des étapes racontant l'histoire de la rivière Ourthe et du château, une manière aussi de sensibiliser les touristes à la qualité de l'environnement, notamment en matière d'eau. Le site accueille de nombreux touristes mais également des habitants de la commune, tout au long de l'année. Le Parc en Rompré est également un lieu de festivités et de culture : le Festival de la soupe (toutes les années en septembre), des concerts dans le cadre du week-end médiéval, l'activité « Lire dans les parcs » mise sur pied par la bibliothèque locale (relayant ce projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles) …



La **mobilité** est un thème particulièrement important et, via d'autres financements, la commune a commencé à compléter son territoire de voies lentes et de passerelles, ce qui a permis au PNDO de connecter son réseau points-nœuds (450 km de réseau – 16 boucles à thème – 12 sites aménagés tables d'orientation ou paysages sur les 6 communes du parc). Dans le même ordre d'idées, la commune a aménagé différents points de vue paysagers remarquables avec des tables d'orientation, dont celui des Crestelles (une aire de départ pour deltaplanes, avec vue plongeante sur Maboge et la vallée de l'Ourthe).

Le tourisme, c'est aussi le patrimoine historique (château), archéologique (Cheslé) et naturel (paysages, forêt…) avec des habitants qui, fiers de leur territoire, en sont les ambassadeurs. En 2008, la commune a organisé une **formation de guides touristiques** pour permettre à des citoyens, guides nature, propriétaires d'hébergements, étudiants de développer encore davantage leurs connaissances du territoire, d'enrichir l'offre en balades thématiques et de dynamiser leurs activités. Dans les faits, une vingtaine de personnes ont suivi cette formation, organisée sur plusieurs séances, avec notamment la participation d'experts (historiens, etc).

Le développement du tourisme est aussi porté par des structures comme le **Syndicat d'Initiatives** (qui a complètement revu la signalétique du château) ou la **Maison du Tourisme**. Active sur plusieurs communes, celle-ci a sorti de nouveaux produits touristiques comme :

- Le circuit Ourthe and bike, avec le GAL Pays de l'Ourthe (boucle de 165 km sur les 7 communes)
- Une chasse aux trésors Totemus passant par le château, avec le SI
- Le tout premier circuit « Packraft » officiel en Wallonie, en collaboration avec So Watt (kayak gonflable et repliable dans un sac à dos).
- Au niveau du tourisme mémoriel, une brochure agenda des évènements du 80e anniversaire de la Bataille des Ardennes, via un projet Interreg, et une participation active dans l'édition de la

nouvelle carte IGN de la Bataille des Ardennes, avec un zoom sur la ville martyre de La Roche-en-Ardenne et des sites mémoriels.

En parallèle, la Maison du Tourisme lance des actions de promotion ciblées via différents supports externes (revue « Regards d'Ardenne », bulletins communaux, reportages photo, agendas « mémoire », …). Elle accompagne également des privés (prestataires Horeca, attractions…) dans différentes démarches, notamment pour l'obtention du label « Bienvenue vélo » (11 adhérents à La Roche, dont une attraction et le reste en HORECA, sur base volontaire).

Déjà évoquée par ailleurs, l'**ADL** contribue aussi au développement du tourisme au travers de différentes actions spécifiques à La Roche comme la dynamisation du centre-ville et du piétonnier…

En conclusion, la commune a augmenté son offre touristique, attirant davantage de touristes mais en évitant autant que possible le tourisme de masse. Les différents opérateurs touristiques, communaux ou supra communaux, se coordonnent et travaillent, ensemble ou individuellement, sur des projets intégrés qui valorisent les richesses naturelles et respectent les habitants et le cadre de vie. Cet axe économique essentiel pour La Roche doit pourtant continuer à se réinventer car la concurrence est féroce, tant au niveau wallon que vis-à-vis de destinations lointaines.

2. Tableaux AFOM

L'analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) est structurée de la manière suivante :

- Axe 1 : vivre à la Roche
 - Démographie
 - Logement
 - Services à la population
- Axe 2 : le cadre de vie à La Roche
 - Mobilité
 - Environnement – Energie
 - Patrimoine
- Axe 3 : travailler et entreprendre à La Roche
 - Tourisme
 - Economie / emploi
 - Agriculture / sylviculture

En faisant ce travail, les auteurs ont actualisé les principales données statistiques pour confirmer les tendances lourdes. Ils ont notamment pu bénéficier du diagnostic territorial rédigé par Idélux en octobre 2025 et destiné à aider les futurs auteurs de projet des schémas de développement communaux (https://www.odwb.be/pages/diagnostic_territorial_20250/).

AXE 1 : VIVRE A LA ROCHE

Démographie

ATOUTS	FAIBLESSES
- ↗ de population dans 3 secteurs statistiques sur 9 (+ 134 habitants en 15 ans)	- ↘ de la population totale de la commune (- 5,9 % en 15 ans) et qui se poursuit dans les projections - ↘ de population pour 6 secteurs statistiques, surtout à La Roche-centre (- 245 habitants en 15 ans) - Jeunes qui quittent la commune (conséquences sur les services) - ↘ du nombre de ménages - Manque de familles avec enfants / dénatalité - Grande part de ménages isolés (+ 65 ans dont certains précarisés)
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- Lieu de vie attractif pour certains villages proches de la N89, N4 ou l'E25 (emploi, commerces…) - Cadre de vie / « retour » à la nature post-Covid - Développement du télétravail - SDC en cours de révision	- ↘ et vieillissement de la population → réduction voire disparition de services, impact sur les finances communales (plus de charges liées au vieillissement et moins de revenus)

Logement

ATOUTS	FAIBLESSES
- Potentiel important de zones constructibles dans certains villages - Succès du lotissement du Pafy (avec prix attractif pour les jeunes, 20 lots sur 79) : terrains tous vendus - Rénovation urbaine à La Roche-centre - Prix de l'immobilier attractif (avec des différences au sein des villages et aussi entre les villages et le centre-ville) - Rentrées financières des logements touristiques pour la commune - Pas d'habitat permanent dans les campings	- Zones constructibles très limitées à La Roche-centre (seule centralité) - Croissance du parc de logements plus faible que dans les communes voisines - Peu de logements publics (1 %) - Evolution de la population - Inoccupation de bâtiments (surtout petits logements sans accès direct en centre-ville) - Bâti ancien (énergie) - Peu de diversité de types de logements (8% d'appart's, même si légère hausse) en regard du type de ménages, avec une part non négligeable de chalets (19%) - Pression des secondes résidences (34%) et gîtes
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- Lotissement du Hadja - Immeubles inoccupés du centre-ville - Rénovation urbaine - Mise en œuvre de ZACC - SDC en cours de révision	- Qualité du logement et population précaire en centre-ville : risque de paupérisation et perte d'attractivité du centre au niveau touristique - Potentiel dans les villages limité par le SDT (centralités)

Services à la population

ATOUTS	FAIBLESSES
- Réseau d'enseignement de la maternelle à la secondaire - Accueil extrascolaire - Services pour les enfants et adolescents - 1 maison de repos - Service de repas à domicile pour seniors - 1 maison médicale qui « sort » la commune de la pénurie de généralistes - 2 centres sportifs et une piscine rénovés - Coordination et synergies de l'associatif (MCFA, AAT, Ardenne culture, site de la commune) avec tissu riche et très actif - Bibliothèque - Nombreux opérateurs culturels publics et privés - Plusieurs salles culturelles et maisons de village - 4 conseils consultatifs avec budget participatif	- ↘ du nombre d'élèves dans les écoles (tous niveaux) - Pas d'école de devoirs - Manque de places d'accueil pour la petite enfance (même si 2 accueillantes en plus depuis 2021) - Pénurie de dentistes (1 !) - Eloigné des hôpitaux - Pas de pôle culturel central ni centre culturel - Absence de lieux de rencontre dans certains villages
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- Dynamiques culturelles transcommunales (MCFA, Miroir Vagabond, biblio…) - Extension de la crèche (de 14 à 20 places) - SDT	- Services menacés par le manque de population (santé, écoles…)

AXE 2 : LE CADRE DE VIE A LA ROCHE

Mobilité

Atouts	Faiblesses
- Proxibus (avec trajet revu) - Projets de rénovation urbaine - Projets du PCM clôturé avec un conseiller en mobilité - Offre et système de stationnement rénové au centre-ville - Passagers du Pays - Nouvelle liaison lente vers Rendeux et RAVeL (2026) - Réseau points nœuds - Radars fixes sur la N89	- Isolement géographique + enclavement vu le relief ➔ Macro-accessibilité faible (éloignement par rapport aux centres de services, emploi, offre de transports en commun (gares à 20'), autoroutes…) - Dépendance à la voiture individuelle pour les habitants et les touristes - Peu de bornes de recharge électrique - Gestion du covoiturage en-dehors de la commune - Faible offre en mobilité douce (réseau cyclable, parking vélo) car relief accidenté et manque de liaisons centre/villages - Charges d'entretien de voiries importantes : 306 km de routes communales - Accès et mobilité PMR dans certains bâtiments publics et quai de l'Ourthe
Opportunités	**Menaces**
- Développement de la mobilité douce avec l'essor des VAE - Déploiement de l'intermodalité vers les lignes de bus express - SDT	- Risque de fermeture de la gare de Melreux-Hotton - Risque de réduction des transports en commun

Environnement + énergie

Atouts	Faiblesses
- Richesse écologique du territoire (20% en Natura 2000, 5 réserves naturelles, 24 SGIB) - Nombreux acteurs (CRO, PNDO, DNF, GAL PO…) - Nombreux projets nature menés ou en cours - 1 zone de baignade reconnue - PAEDC avec coordinatrice - ↘ des consommations énergie de la commune avec cadastre des bâtiments - Sensibilisation de la population sur les questions liées à l'énergie - Chaudière bois à la piscine/centre sportif	- Pression du tourisme sur l'environnement, l'eau, le volume des déchets - Peu de manifestations d'intérêt des citoyens pour l'énergie (même si ça change) - Peu de production d'énergie renouvelable
Opportunités	**Menaces**
- Potentiel énergétique : biomasse, biogaz, éolien… - Réseau de chaleur (centre sportif – hall des sports) - Présence d'un chargé de mission énergie au GAL Pays de l'Ourthe - Possibilité de mobiliser les citoyens pour production et partage d'énergie - Rénovation du bâti ancien	- Impacts du réchauffement climatique (inondations, paysages, biodiversité, finances de la commune…) - Risque d'augmentation du prix de l'énergie vu la grande dépendance au mazout

Patrimoine

Atouts	Faiblesses
- Rénovation urbaine et aménagements au centre-ville - Bâti préservé dans les noyaux villageois, avec places et espaces publics dans les villages - Plusieurs sites et bâtiments classés - Paysages exceptionnels (13% du territoire en périmètre d'intérêt paysage, 22 points de vue remarquables) - Nombreux éléments de petit patrimoine - Différents outils : charte urbanistique, règlement sur terrasses/enseignes publicitaires…	- Extensions aux entrées de village en rupture avec le bâti local - Nombreuses extensions d'exploitations agricoles sans souci d'intégration - Nombreux chalets et campings en vallée de l'Ourthe - Manque d'entretien de certains sites (Cheslé …)
Opportunités	**Menaces**
- Projet de mise en scène du château et WC publics - Lignes de conduite du PNDO et charte paysagère - Projet de reprise du Musée des Grès par un privé - SDC en cours de révision	- Non occupation /dégradation des bâtiments en centre-ville - Perte d'identité paysagère et banalisation du bâti

AXE 3 : TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE A LA ROCHE

Tourisme

ATOUTS	FAIBLESSES
- Ressource économique importante du territoire - Sites patrimoniaux, historiques et naturels (ville, château, eau, forêts, relief, musée de la guerre…) - Nombreuses attractions touristiques (dont certaines gérées par le SI) - Nombreux acteurs professionnels du secteur - Présence de la MT à La Roche - Offre hébergement variée - Nouveau centre de vacances à Borzée - Moratoire sur la création de gites en mars 2022 - Réseau de rando vélo, VTT, trails avec événements sportifs - Présence d'une ADL transcommunale - Attractivité du territoire pour les pêcheurs	- Rentrées fluctuantes selon les saisons et la météo - Nuisances liées au tourisme de masse en été - Peu d'attractions indoor - Information touristique touffue - Impact paysager de certains campings - Nombreuses 2e résidences et gîtes (déséquilibre dans certains villages) - Nuisances des événements sportifs sur la population
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- Nombreuses zones de loisirs - Reprise du Musée des Grès par un privé et nouveau musée privé à Nisramont sur l'Ardenne au 18e siècle - SDC en cours de révision	- Impact du changement climatique sur les hébergements en fond de vallée et sur les activités (kayaks, pédalos, ski de fond…)

Economie / emploi

ATOUTS	FAIBLESSES
- Commerces du centre-ville surtout liés au tourisme : HoReCa, alimentaire, souvenirs… - 'Polarité' urbaine de La Roche avec présence de services (écoles, professions libérales…) - Secteur de la construction bien présent - Terrains disponibles à la ZAE de Vecmont (avec 2 hall relais) et Samrée (PAE complet à Warempage) - Présence d'une ADL transcommunale	- Pas de commerces diversifiés ni de 'standing' - Fréquentation faible du centre par les locaux en été - 'Fuite' vers les pôles commerciaux attractifs (Bastogne, GDL, Marche) - Activité commerciale en déclin au centre-ville, avec cellules commerciales trop petites - Peu de commerces dans les villages - Pas de grandes entreprises - Connexion internet à haut débit pas disponible partout - Manque de formation locale adaptée aux besoins du territoire (Horeca, petite enfance, construction…)
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- SDC en cours de révision - Développement du télétravail et des tiers-lieu	- Commerces ou vente en ligne - Inondations + localisation des campings/chalets en vallée - Impact du changement climatique

Agriculture / sylviculture

ATOUTS	FAIBLESSES
- Asbl Promotion de l'agriculture - Commission agricole - Volonté de la commune de garder la vocation alimentaire des terres agricoles - Commune propriétaire de 102 ha de terre agricoles - Surface agricole utile stable - Diversification (17 producteurs locaux contre 13 en 2021) - Nouvelle épicerie locale au centre-ville - ↗ de la taille des fermes - Présence d'une ADL - Potentiel forestier important (61% du territoire dont 3056 ha de bois publics) - Forêt = rentrées financières importantes pour la commune - Chaudière biomasse au centre sportif	- ↘ du nombre d'exploitations agricoles - Vieillissement des exploitants - Difficultés de reprise - Peu de diversification agro-touristique - Disparation de La P'tite ruche - Peu de développement de la filière sylvicole (pas de transformation locale de bois, pas de scierie)
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- Valorisation énergétique du bois - Développement de filières locales (bois, produits locaux…)	- Investisseurs économiques achetant des terrains agricoles et changements d'affectation - Impact du changement climatique (sécheresse, feux de forêt, …)

3. Diagnostic partagé

Le diagnostic partagé est retravaillé pour davantage de clarté et pour mieux appréhender l'apport du processus participatif **(ces éléments sont mis en gras dans le texte**).

La commune de La Roche-en-Ardenne, c'est…

Une commune qui cherche des familles avec enfants

L'affluence touristique donne une image trompeuse : en fait, la population de la commune de La Roche-en-Ardenne est peu nombreuse (4.067 habitants en 2025) et en plus, elle diminue depuis une quinzaine d'années (perte de 239 habitants en 15 ans). La Roche est une des trois communes de la province de Luxembourg avec un déclin démographique et elle est la seule dont le nombre de ménages diminue aussi. De plus, la situation est contrastée : les villages proches des axes autoroutiers gagnent des habitants alors que le centre-ville en perd.

Si **la population se plait à souligner que « La commune est à taille humaine »** ce qui sous-entend une certaine convivialité et proximité, **la baisse de la démographie a de quoi inquiéter et inquiète la CLDR**. Elle risque de se traduire par une diminution des moyens financiers de la commune, des pertes de services… Les causes sont surtout identifiées au niveau de **l'emploi et du logement, des faiblesses pointées par la CLDR**.

Le secteur de l'emploi est détaillé plus loin dans ce texte. L'absence de gros employeurs oblige bon nombre de Rochois à travailler en dehors du territoire. Comme l'accessibilité de la commune est relativement mauvaise, cela augmente les temps de déplacement. Ce constat est particulièrement vrai pour le centre-ville, surtout en période touristique. A l'inverse, des villages comme Vecmont, Halleux ou Samrée s'en sortent mieux car plus proches de la N4 ou de la E25.

Au niveau du logement, **l'accès à la propriété est rendu difficile** par la concurrence des hébergements touristiques et des seconds résidents. C'est un des nœuds du problème : un logement sur trois (soit 730 résidences) est une résidence secondaire, faisant flamber les prix et poussant les jeunes hors de leur commune. **Ce constat est partagé et commenté par la CLDR et toutes les options pour favoriser l'installation des jeunes dans la commune sont bonnes à prendre.** Le lotissement du Pafy, avec des lots réservés pour les jeunes s'engageant à y construire leur première résidence et à s'y domicilier, est intéressant, mais il ne suffit pas ; d'autres initiatives sont nécessaires.

Le centre-ville cumule les i**nconvénients au niveau de l'accessibilité et du logement, confirmés par la population**. Reconstruits dans l'immédiat après-guerre, les logements du centre sont souvent mal adaptés aux familles (manque de trois chambres) et les étages des commerces sont difficiles à valoriser. L'opération de rénovation urbaine vise à redynamiser le centre-ville, mais c'est un travail de longue haleine. Par ailleurs, le plan de secteur, croisé avec les zones inondables et les fortes pentes, laisse peu de possibilités pour de nouvelles constructions dans le centre, à l'inverse des villages qui disposent encore d'un grand potentiel. Le futur Schéma de Développement Communal sera donc un outil fort important. En attendant, la ville tente d'y créer de l'habitat familial, tout en luttant contre l'insalubrité et les logements inoccupés via une taxe dissuasive. Le prix de l'immobilier, lui, a chuté en ville, offrant une opportunité.

La CLDR reconnaît que la commune a la chance de disposer d'un tissu d'enseignement, communal et libre, de qualité, avec même deux écoles secondaires. Ces dernières années, la commune a largement investi dans ses écoles (Ortho, Vecmont…). Pour les maternelles et les primaires, plus de 80 % des

enfants domiciliés dans la commune y sont scolarisés. Néanmoins, le déclin démographique entraine une diminution globale du nombre d'élèves (manque de familles avec enfants, déficit marqué d'adultes de 20 à 40 ans, taille moyenne des ménages tombée à 2,16 personnes). Le secondaire est lui aussi fragilisé menaçant les options proposées, et donc son attractivité.

Avec des Rochois aux (trop) petits soins

Ce manque de jeunes accentue mécaniquement le poids de la population âgée ; La Roche-en-Ardenne doit gérer une part importante de seniors isolés et précaires. Face au vieillissement de sa population, **les habitants apprécient les nombreux services** mis en place par la commune et le CPAS, notamment le service de repas à domicile et le Home Jamotte (80 lits suite à sa rénovation en 2011). Pour renforcer le lien social, de nombreuses initiatives sont lancées (jardins partagés, épicerie sociale…) avec, selon les cas, un volet intergénérationnel et la collaboration du home, des écoles, etc.

Comme souvent en région rurale, **les habitants ont pointé le risque de « désert médical »** ; les praticiens vieillissants ne prennent plus de nouveaux patients. La commune a réagi dès fin 2017 en lançant une étude avec la Province et l'ADL pour attirer de nouveaux soignants. Une maison médicale a vu le jour, ce qui semble régler le problème des généralistes, mais pas encore celui des dentistes… ni évidemment les spécialistes dont la consultation implique un long temps d'attente.

Toujours en matière de services à la personne, **les parents ont relevé le manque de places d'accueil pour la petite enfance**, ce constat les obligeant à chercher des solutions à l'extérieur de la commune avec comme conséquence latente, une « fuite » du territoire (crèche, travail, fréquentation des commerces…) et des déplacements qui impactent la qualité de vie. La commune, bien consciente du problème, a aménagé un espace d'accueil pour enfants à Ortho dans la foulée des consultations du PCDR.

Un autre domaine qui attire l'attention et qui, pour la CLDR, rebute certains jeunes à venir s'installer est celui des zones blanches et du manque de connectivité. Si la commune dispose des services de base, le manque de connectivité est un frein majeur à son développement et à l'attractivité pour les jeunes familles. **L'amélioration du réseau internet est jugée essentielle par la CLDR**.

Une commune qui bouge… et qui se bouge

Cette faiblesse numérique contraste avec le dynamisme de la commune au niveau associatif : La Roche-en-Ardenne affiche une offre culturelle et sportive foisonnante, portée par un tissu actif même hors saison et soutenue par les pouvoirs publics. Mais, revers de la médaille, elle doit relever le défi de la coordination et préserver l'équilibre entre attrait touristique et besoins de la population locale, **c'est le vœu de la CLDR**. Le recours à un agent de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA), spécialement dédié à la commune, est un pas qui va dans ce sens.

Pour soutenir cette dynamique associative, les équipements sont indispensables et font l'objet d'une attention particulière : la salle de spectacle "Faubourg Saint-Antoine" (210 places), atout rare pour une commune de cette taille, nécessite néanmoins des améliorations techniques. A l'exception des locaux de Cielle et du football de Bérismenil, les maisons de village sont en bon état, tout comme l'espace culturel « le Chalet » géré par Ardenne Culture. Mais **la population déplore les lacunes de certaines infrastructures** : dimension insuffisante de la maison de village de Halleux - vu l'arrivée de familles -, absence d'une grande salle au cœur de la cité et d'un espace de rencontre à Mierchamps.

Sur le plan sportif, la rénovation du complexe, doté d'une piscine, s'est concrétisée, tout comme le partenariat avec l'Athénée royal et son hall omnisports. A l'extérieur, la ville s'affirme comme une terre de vélo et de randonnées. **Si ces activités génèrent des retombées positives, la population pointe**

certaines nuisances (déchets, bruit, incivisme). L'enjeu est donc de maintenir cette identité tout en gérant l'impact sur la tranquillité publique. **Là se trouve un avertissement lancé par la CLDR : préserver la ruralité, le folklore et l'identité locale est primordial.** Le risque d'un repli sur soi existe si la population diminue ou se sent délaissée au profit des visiteurs.

Un cadre naturel, au cœur de l'Ardenne et des forêts, avec une ville fortifiée

La concentration d'activités et de manifestations s'appuie notamment sur les possibilités offertes par le cadre naturel. C'est une image d'Épinal, mais bien vivante : un château, un méandre de l'Ourthe autour de la ville, des villages sur les plateaux, des forêts... Mais La Roche-en-Ardenne n'est pas seulement une carte postale : c'est un territoire où se côtoient une attractivité touristique et la nécessité de préserver son ADN. Ainsi, l'Ourthe est une colonne vertébrale, un point de repère environnemental et un facteur attractif. Mais la rivière est relativement protégée ; la qualité de l'eau y est telle que le site de baignade de Maboge affiche un classement « excellent ».

Entre une nature omniprésente, 61 % du territoire couvert de forêts et six zones Natura 2000, la commune est également un poumon vert de la région. Lors des consultations citoyennes, **le cadre de vie a été qualifié *d'exceptionnel* par ses habitants, un constat confirmé maintes fois par la CLDR** : ville, villages, forêts, rivière et paysages sont considérés comme les forces du territoire. A cet égard, de nombreux acteurs et associations (parc naturel, Contrat rivière, GAL, DNF, Natagora…) travaillent sur des projets 'nature' et sont garants, aux côtés de la commune, du maintien de la qualité environnementale. Notons qu'au niveau de la gestion différenciée, la commune se positionne comme pionnière du « zéro phyto » depuis 2013, bien avant les impositions européennes.

Mais **la population et la commune sont bien conscientes que cet environnement subit une pression de la part du secteur touristique** : l'activité humaine exerce une contrainte sur la nature, les sols, l'eau avec notamment un volume de déchets qui augmente en haute saison. Cette pression touristique, couplée au changement climatique, entraine déjà des effets visibles et immédiats à certaines périodes de l'année (arrêt des activités de kayaks, restriction d'utilisation d'eau courante…). **C'est un enjeu épinglé par la CLDR** et sur lequel les professionnels du secteur touristique et environnemental devront plancher.

Belle mais pas toujours accessible

Pour accéder et arpenter cette commune très verte, **« il faut une voiture ! On n'a pas de bus !»** C'est le **cri du cœur lancé par la population et répété maintes fois lors des réunions de la CLDR**. Si le cadre de vie de La Roche-en-Ardenne séduit, son **accessibilité reste un défi majeur.** Bien que située entre la N4 et l'E25, la commune, enclavée par son relief, souffre d'une "macro-accessibilité" difficile pour qui ne possède pas de véhicule. L'accès aux emplois et services (Marche, Bastogne, Liège) est complexe. Il n'y a pas de gare et le réseau TEC est pointé du doigt : **les correspondances train-bus vers les gares de Melreux ou Marloie sont jugées "catastrophiques"**, incitant les usagers à se tourner vers Tenneville ou Manhay (avec des arrêts de bus express mais difficiles à rejoindre) ou encore les « Passagers du pays » (chauffeurs bénévoles, basés à Rendeux), le covoiturage étant peu dans les mœurs. Quant au Proxibus, il peine à convaincre. Cette difficulté fragilise le rôle de pôle central que la ville souhaite jouer.

Si les côtes font parfois le bonheur des touristes, elles freinent la mobilité douce au quotidien. Un constat : **l'absence de pistes cyclables et de parkings vélos**. Si le projet de voie lente "Liège - La Roche-en-Ardenne" devient réalité, il reste à vocation surtout touristique, tout comme le réseau points-nœuds mis en place. **La CLDR est consciente qu'il y a encore du travail à réaliser** pour changer les mentalités, prendre son vélo, disposer d'infrastructures pour inciter davantage à pratiquer la mobilité douce utilitaire.

Le plan communal de mobilité et son conseiller ont permis de nombreuses améliorations, en termes de flux de circulation, stationnement au centre-ville et aménagements de **sécurité routière** qui demeure une préoccupation, avec 20 à 40 accidents par an. Un radar a déjà été installé à Beausaint, un autre devrait voir le jour à Samrée, deux localités où les vitesses excessives et le charroi ont été **mis en avant par la CLDR** comme source de problèmes et d'insécurité pour les usagers faibles. **La CLDR s'est également préoccupée de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**. La commune y est attentive, en adaptant systématiquement les nouveaux aménagements mais certains lieux publics sont perfectibles (ex : portions sur les quais de l'Ourthe).

Enfin, la commune est responsable de plus de 300 km de voiries et privilégie en hiver, le gravier au sel par souci écologique, une décision parfois critiquée pour la sécurité.

Avec un potentiel d'énergie disponible

Engagée dans la Convention des maires et dotée d'un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC), La Roche-en-Ardenne a réussi à réduire sa consommation électrique depuis 2010. Toutefois, la commune doit aujourd'hui concilier transition énergétique, lutte contre la précarité et préservation stricte de son cadre naturel.

La politique communale porte ses fruits grâce à l'action d'un agent POLLEC et des investissements ciblés (panneaux photovoltaïques sur les écoles, nouvelle chaudière à l'église, sensibilisations dans les écoles et vers la population...). Cependant, **la CLDR constate que le potentiel local (eau, soleil, bois) reste sous-utilisé**. Une des raisons réside dans la volonté de la commune de préserver la beauté des sites et de garder ainsi ses attraits touristiques. Dépassant les lignes de conduite du PNDO, la commune s'oppose aux éoliennes, aux "trackers" solaires, aux projets agrivoltaïques…

Le thème de l'énergie n'intéresse pas encore beaucoup les citoyens ; cela s'est constaté en réunions de consultation ou en CLDR car le sujet a suscité peu ou pas de remarques ni débat. Les primes communales en matière énergétique rencontrant peu de succès, ont été supprimées. A contrario, projeter d'utiliser les grandes toitures des églises ou bâtiments agricoles pour y poser du photovoltaïque et **créer des communautés d'énergie est une piste envisagée par la CLDR**.

Si un risque de précarité énergétique est une réalité pour les ménages modestes et les aînés, et si le bâti ancien - majoritaire sur le territoire -, présente des faiblesses, **différentes actions** notamment supra-communales, sont mises en place (via le GAL « pays de l'Ourthe » par exemple) et **doivent être creusées selon la CLDR.**

La Roche-en-Ardenne n'est pas mauvais élève pour autant : tous les projets futurs intègrent systématiquement la dimension énergétique comme ce fut le cas pour la rénovation du complexe sportif désormais chauffé au bois. Il s'agit de poursuivre la réduction des consommations tout en développant les énergies renouvelables locales (projet de réseau de chaleur).

Une ville touristique (re)connue et à (re)découvrir

Le secteur touristique est LE pilier de l'économie à La Roche-en-Ardenne. La ville reste et s'affirme comme un pôle récréatif et patrimonial important à l'échelle de la Wallonie, avec des sites historiques et naturels uniques, offrant de l'emploi local. Mais il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers. Même si elles sont nombreuses, l**a CLDR regrette le déclin de certaines infrastructures/attractions vieillissantes** (Musée des Grès longtemps laissé « à l'abandon », site du Cheslé non entretenu…).

La population se réjouit : le centre-ville a fait peau neuve, le piétonnier est rénové ou encore les quais de l'Ourthe témoignent d'une vraie dynamique de rénovation urbaine. **Ces travaux rendent le centre attractif et agréable pour les touristes, mais aussi pour les locaux qui ne doivent pas être oubliés dans les aménagements**. Au niveau des activités, **la CLDR remarque que** le centre-ville piétonnier attire les visiteurs en saison, mais **le manque d'animations en soirée, en intersaison ou indoor contribue à une perte de vitalité**. La CLDR reconnait le travail de l'ADL à cet égard mais le renouvellement de l'offre en activités doit s'étoffer.

La CLDR épingle aussi la promotion du tourisme qui souffre de la **multiplication des acteurs** (quatre Syndicats d'Initiative, une Maison du Tourisme) **et des canaux de communication**, appelant à une restructuration de l'information pour plus de cohérence.

Par ailleurs, avec des pics d'affluence spectaculaires en été, le tourisme à La Roche-en-Ardenne a un revers de la médaille : **la commune et la population vivent certaines nuisances inhérentes à cette économie**. Kayakistes, cyclistes, courses récurrentes… : l'afflux touristique dû notamment à « l'identité sportive », est parfois vécu comme une agression par les Rochois qui « boycottent » le centre. **La CLDR confirme ce ressenti négatif qui varie en fonction des périodes et des lieux : les habitants déplorent un manque de savoir-vivre et une pression constante sur l'environnement,** épinglent aussi une trop grande importance donnée au tourisme par les autorités. **A contrario, ces mêmes sondés reconnaissent l'importance économique du tourisme**, la capacité d'accueil importante de la commune et le réseau de balisage bien conçu qui permet une découverte du patrimoine naturel.

Le centre de gravité touristique se déplace aussi dans les villages qui séduisent par leur authenticité, attirent les seconds résidents ou locations. Car le mode d'hébergement et les habitudes des touristes ont changé (diminution du nombre d'hôtels et de nuitées depuis deux décennies). Si des hôtels ont largement investi pour proposer un confort accru, on constate une forte progression des gîtes et des chambres d'hôtes. Dès lors, trois problèmes apparaissent : les nuisances, notamment liés aux gites de grandes capacités, une image « camping » d'une certaine clientèle et la question de l'accès au logement pour les locaux. Sur cette question, l'alchimie est difficile : conserver un patrimoine qui n'est plus utilitaire comme les anciennes fermes, proposer de l'accueil aux visiteurs et touristes et permettre aux jeunes de pouvoir s'installer dans la commune et d'accéder à la propriété. **Au sein de la CLDR notamment, la pression touristique sur le logement a été une question centrale**. En marge des réflexions menées dans le cadre du PCDR, la commune a accouché d'un moratoire sur la création de gîtes afin de mieux les cadrer et maîtriser.

Une activité économique et un commerce de détail en questionnement

Malgré l'action de l'ADL, le commerce de détail en centre-ville traverse une période difficile, même si on enregistre l'installation de nouveaux commerces. Le tissu commercial est certes dense (127 cellules dont plus de 30% sont dédiées à la restauration et à l'hébergement), mais **la CLDR constate que le cœur de ville, en particulier l'artère piétonne au-delà de l'église, souffre d'un nombre élevé de cellules vides**. Cela s'explique par la concurrence des pôles commerciaux voisins (Marche, Bastogne et même Pommerloch au Grand-Duché de Luxembourg). Mais, **les habitants pointent aussi un manque de diversité de l'offre et des horaires d'ouverture parfois inadaptés à la clientèle locale.** D'autre part, le parc immobilier lui-même pose problème : les cellules, héritage de la reconstruction d'après-guerre, sont souvent trop petites… et les loyers surévalués. La forte saisonnalité du tourisme ne fait qu'aggraver la situation en entre-saison. On assiste donc à un taux de rotation élevé et une sous-représentation critique des commerces de produits semi-courants (vêtements, chaussures, etc.).

La CLDR a aussi évoqué la problématique du stationnement payant en centre-ville. S'il est efficace pour la gestion du tourisme, il est perçu par les habitants comme un frein au commerce local en période creuse, malgré la possibilité de cartes de stationnement.

Le marché de l'emploi, lui aussi, fait grise mine : le volume global d'emplois salariés et indépendants est en déclin. Sur 1028 résidents salariés, seuls 275 travaillent dans la commune, témoignant d'un phénomène de travailleur "migrant" contraint de se déplacer pour trouver un emploi. En parallèle, **la CLDR constate le départ d'acteurs institutionnels clés** (FTLB et Centre d'action touristique) **et l'absence de gros employeurs, le tissu économique étant principalement composé de TPE/PME** dans le domaine de la construction ou d'employeurs administratifs (commune, écoles…).

Pour inverser la tendance, la commune, via Idélux, s'est dotée de zones d'activités économiques à Vecmont, Warempage et Samrée, principalement destinées à l'accueil d'entreprises locales. Si des sociétés implantées dans la commune ont délocalisé vers la ZAE de Vecmont, la création nette d'entreprises reste faible. Il s'agit néanmoins d'un potentiel intéressant, à valoriser.

Le développement économique implique la création d'emplois - en particulier pour les jeunes selon les habitants -, le renforcement des zones d'activités dans le respect du caractère "vert" de l'Ardenne et le maintien de la fonction de "ville" polarisatrice (emplois, services et commerces). L'ADL joue un rôle majeur sur le plan de l'accompagnement, de l'information et d'actions sur le terrain.

Entre prairies et forêts

Parallèlement au secteur touristique, l'agriculture et la sylviculture forment une base économique cruciale, représentant plus de 25% des assujettis à la TVA. Pourtant, ces secteurs traditionnels sont confrontés à des défis majeurs, entre la pression foncière et la nécessité de la diversification.

Comme partout en Wallonie, le nombre d'exploitations agricoles dans la commune a fortement chuté. Manque de perceptives d'avenir, travail peu rémunérateur, investissements considérables nécessaires, vieillissement des exploitants… expliquent ce manque d'attrait pour le métier. Si les exploitations ont augmenté leur taille moyenne, on constate cependant un certain **maintien d'une agriculture familiale, confirmé par la CLDR.**

La surface agricole utile est stable (3.920 ha) mais la hausse des prix des terres est devenue une réalité après une large période de stabilité. L'accès au foncier se révèle de plus en plus difficile. Le développement de la location annuelle via des agences spécialisées est perçu comme une menace pour la pérennité de certaines structures. S'y ajoutent la peur du bail à ferme chez certains propriétaires, qui privilégient d'autres types de locations (notamment pour l'élevage équin) et l'achat de terrains par des investisseurs extérieurs au territoire. La concurrence des sapins de Noël pour l'affectation agricole accentue la pression.

La principale spéculation est l'élevage bovin et laitier (90 % de la SAU est en prairies). Mais, des initiatives concrètes de diversification émergent, soutenues par le GAL et l'ADL, se tournant notamment vers le maraîchage et les circuits courts, producteurs du terroir et reconversion en bio. Ces projets ouvrent une nouvelle voie vers la transformation locale (lait, viande, etc.) et répondent à un **changement dans les modes d'alimentation des habitants et des touristes. La CLDR est convaincue qu'il faut soutenir ce type d'initiatives locales**.

Cependant, des freins persistent : les lourds investissements nécessaires, un manque d'entraide et une diversification agrotouristique encore faible (fermes pédagogiques, gîtes). Dans ce contexte, l'ASBL Promotion de l'Agriculture, unique dans la région et regroupant les acteurs agricoles, joue un rôle important.

La forêt est un élément fondamental pour le maintien des paysages… et pour les finances communales, les habitants en sont conscients. Son développement est impacté négativement par la

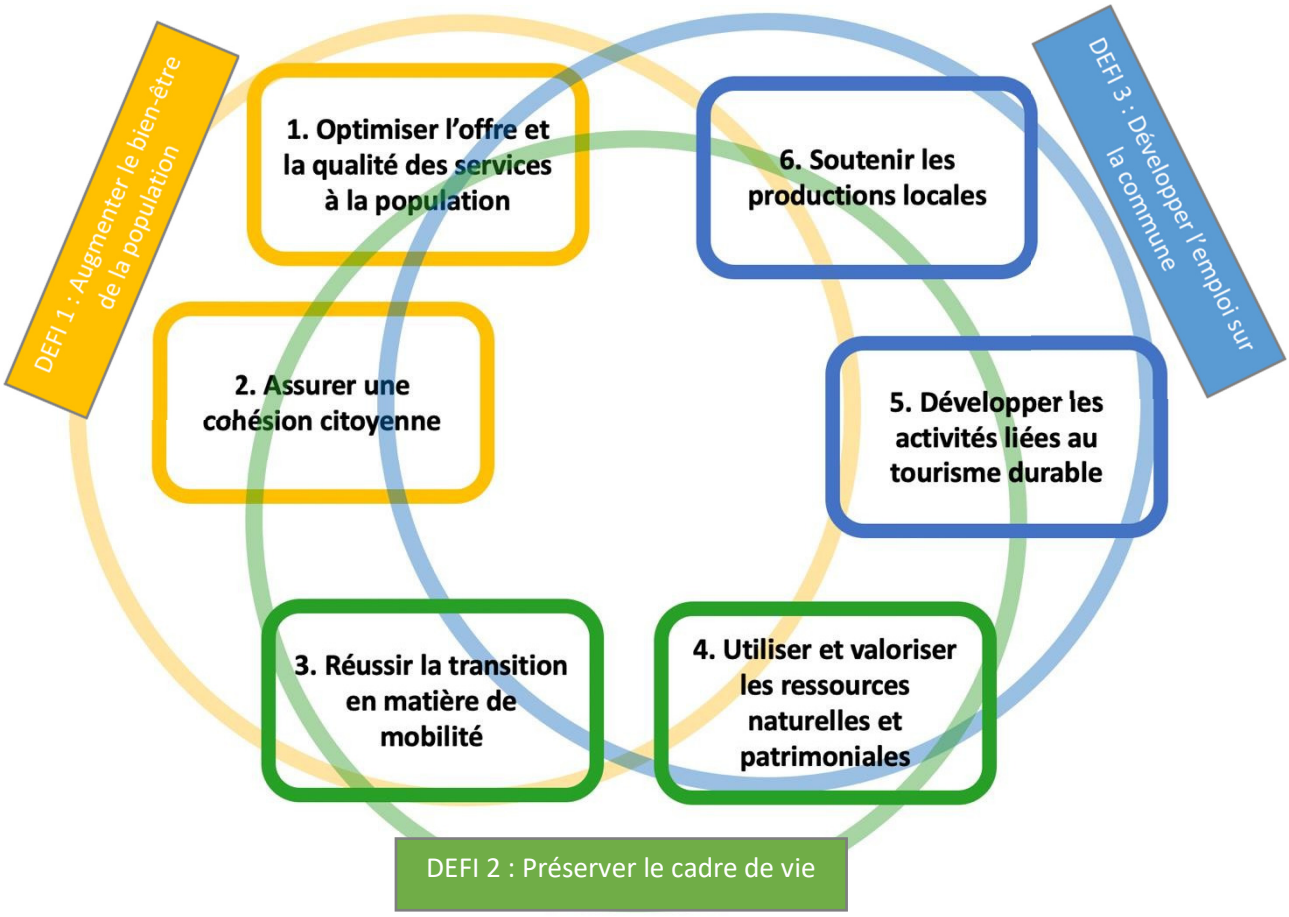
surdensité de gibier, la pression des différents utilisateurs et des déboisements jugés excessifs. Le plan de gestion établi par le DNF et la charte liée à la certification PEFC veillent à solutionner ces problèmes, tout en intégrant l'impact du changement climatique.

Malgré l'importante surface forestière, la filière bois est peu présente et la CLDR le regrette. La commune compte plusieurs indépendants et de petites entreprises (exploitants forestiers, gestionnaires…) mais les grosses unités (scieries, pépinières…) sont localisées en dehors du territoire (Manhay, Vielsalm, Marche…). Des structures comme Filière bois Wallonie soutiennent le développement de cette filière. Par ailleurs, la valorisation énergétique du bois offre de nouvelles possibilités.

4. Stratégie optimisée

La structure globale de la stratégie (3 défis déclinés en 6 objectifs) est conservée car elle répond aux enjeux identifiés. Mais, le contenu de chaque objectif est revu pour mieux faire le lien avec le diagnostic et être plus précis et spécifique par rapport aux réalités locales.

Chaque objectif est illustré par des projets en cours répondant à la stratégie du PCDR.



Défi 1 : Augmenter le bien-être de la population

<u>Objectif 1.</u> Optimiser l'offre et la qualité des services à la population

1. Pourquoi cet objectif est-il spécifique pour La Roche-en-Ardenne ?

Contrairement à la tendance générale de croissance, La Roche-en-Ardenne est une des trois communes de la province de Luxembourg ayant vu sa population diminuer ces dernières années. Elle est même la seule dont le nombre de ménages a diminué. Ce constat est particulièrement marqué à La Roche-centre. De plus, la moyenne d'âge est plus élevée que dans les communes voisines. Ces faiblesses, combinée à la concurrence des pôles voisins comme Marche-en-Famenne ou Bastogne menacent directement la viabilité des commerces, des écoles et des services de santé. Le risque est grand d'assister à une diminution de l'offre en services, faute de « clients » ou de financements, ce qui réduirait encore l'attractivité de la commune pour de nouveaux habitants. Il faut donc éviter de rentrer dans ce cercle vicieux.

Pour inverser cette tendance, rendre les services viables et pérennes, il est impératif d'accroître la population, en particulier d'accueillir des jeunes actifs et des familles avec enfants. L'augmentation démographique est la clé qui permettra de préserver des services de qualité pour toutes et tous. Pour accroitre son attractivité, la commune va jouer sur l'emploi, la mobilité, la qualité du cadre de vie… mais aussi sur les services.

La stratégie identifiée repose sur une politique du logement adaptée aux besoins et aux revenus de ces nouveaux habitants ; il ne s'agit plus seulement de construire, mais de « construire adapté ». La commune s'engage à faciliter l'accès à la propriété, notamment pour les jeunes ménages locaux, tout en s'attelant à adapter l'offre. L'idée est de proposer une solution de résidence pour chaque étape de la vie, de la jeune famille à la personne âgée.

Pour convaincre les familles de s'installer durablement, la qualité et la pérennité des services sont indispensables, notamment dans les domaines scolaires et de la santé. La commune soutiendra au mieux les services existants et les commerces (voir défi 3).

Enfin, la commune entend jouer la carte du numérique en renforçant la connectivité numérique, un des principaux désavantages des zones rurales. C'est un élément primordial, y compris pour la création ou le maintien d'emplois.

En associant une offre de logements adaptée (notamment des logements tremplins), la sécurisation des services essentiels et un bond en avant dans le numérique, la commune espère transformer son défi démographique en une véritable opportunité de croissance.

2. Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En facilitant l'accès à la propriété, notamment par la mise en œuvre de lotissements avec des prix incitatifs pour les jeunes et les familles avec enfants.
 - ✓ Les 79 lots du lotissement du Pafy (phase 1) se sont vendus rapidement, ce qui tend à prouver l'attractivité des lieux mais également l'adaptation de l'offre de logements à l'évolution des ménages.
 - ✓ La commune a désigné un auteur de projet pour rédiger son Schéma de Développement Communal, ce qui permettra une approche cohérente de l'habitat dans le territoire.

- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population, y compris des appartements pour les ainés et des logements tremplins.
 - ✓ Le home du CPAS a été agrandi (80 lits) et modernisé récemment. C'est une solution de proximité pour les personnes âgées qui ne savent plus rester dans leur habitation.
 - ✓ Le CPAS a aménagé 8 appartements pour aînés dans un immeuble au centre-ville et gère 3 maisons locatives.

- En pérennisant l'offre de services
 - ✓ La piscine et le centre sportif viennent d'être rénovés en février 2024.

- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
 - ✓ La commune investit régulièrement dans ses écoles… Celles d'Ortho, Bérismenil, Samrée, Vecmont ont bénéficié de rénovation et/ou agrandissement, offrant un cadre de travail amélioré et épanouissant pour les enfants de la commune.

- En renforçant les premières lignes de santé
 - ✓ Initiée en 2019, l'équipe de la maison médicale se compose (fin 2025) de quatre médecins généralistes, une kinésithérapeute, deux psychologues, deux accueillantes et une gestionnaire- coordinatrice. Un chirurgien abdominal et une pédicure médicale utilisent également les locaux pour leurs consultations respectives.

- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses ainés et ses PMRs

- En insufflant une politique de soutien aux jeunes et à la petite enfance

- En renforçant la connectivité numérique
 - ✓ Des projets pilotes d'accès à Internet sont développés dans la commune.
 - ✓ Via l'ADL, développement du concept « Smart City » : création d'une application digitale « La Roche-en-Ardenne » avec des modules spécifiques (ex : comptabilisation en direct du nombre de places de stationnement disponibles à La Roche centre).

3. Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur cible à 10 ans	Source
Nombre d'habitants de la commune	Proche de 4300 hab.	Statbel
Nombre de logements publics	5%	Commune
Nombres de permis pour la création de nouveaux logements	Augmentation	Commune
Nombres d'élèves (primaires, secondaires)	Augmentation	Commune, FWB
Nombres de médecins / dentistes	Maintien / Au moins 1	Commune
Zone blanche sur le territoire	Zéro	Wallonie
Satisfaction des citoyens vis-à-vis des services	Augmentation	Commune (via une enquête)

4. Effets multiplicateurs

- Rencontrer les besoins des personnes les plus vulnérables
- Renforcer la viabilité des services marchands et non marchands
- Maintenir les jeunes et les aînés sur le territoire
- Diversifier le parc immobilier
- Éliminer les logements vides en ville
- Garantir l'attractivité du territoire.

<u>Objectif 2.</u> Assurer une cohésion citoyenne

1. Pourquoi cet objectif est-il spécifique pour La Roche-en-Ardenne ?

La commune de La Roche-en-Ardenne a la chance d'avoir une vie associative riche et une offre événementielle large. Les investissements dans les infrastructures, notamment dans le cadre du PCDR précédent, ont porté leurs fruits, même s'il reste des équipements à créer ou améliorer.

Mais, la « crise » du bénévolat touche aussi la commune, d'autant plus que la population diminue et vieillit plus vite que dans les communes voisines. Le profil touristique de la commune est aussi une difficulté pour la cohésion : certaines rues avec beaucoup de gites ou de secondes résidences sont désertes hors saison touristique alors que les habitants évitent le centre-ville en période d'affluence.

L'objectif est de conserver et développer ce dynamisme interne propre à la commune. Les premiers bénéficiaires doivent en être les habitants, même si les touristes profitent aussi des activités organisées. Cette identité locale, même basée sur la ruralité et le folklore, doit faire preuve d'ouverture et d'innovation. En effet, la cohésion citoyenne est un facteur important pour attirer de nouveaux habitants.

L'enjeu est de s'assurer que la participation citoyenne ne s'érode pas. Cela implique certainement la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements de qualité, qui facilitent la vie des organisateurs et constituent autant de lieux où les habitants peuvent se rencontrer et interagir. Mais, la diversification et la coordination des activités associatives sont aussi essentielles, y compris à une échelle supra communale, notamment en matière culturelle ou sportive.

Il s'agit aussi de proposer de nouvelles choses, comme les tiers-lieux qui favorisent la mixité sociale, l'innovation, les interactions communautaires, les projets collectifs et le développement de compétences.

Plus globalement, garantir un équilibre entre tous est primordial. Il faut veiller à ce que la cohésion sociale soit maintenue en assurant une juste prise en compte des besoins et des intérêts de toutes les catégories d'habitants, des jeunes aux aînés. Les animatrices de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA) apportent un soutien supplémentaire, notamment en matière de culture à l'école, en partenariat avec les citoyens et les associations locales.

2. Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En créant des lieux d'échange entre citoyens : maisons de villages, espaces communautaires, tiers-lieux, espaces publics…
 - ✓ L'ADL réfléchit à la création d'un tiers-lieu rural et d'une salle modulable, d'espaces dédiés aux associations, de logements tremplins et intergénérationnels dans l'ancienne gare de La Roche.

- En conservant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal. Il s'agit de garantir le soutien aux structures existantes et de renforcer les liens avec des supports culturels et sportifs à l'échelle régionale (supra-communale) pour enrichir l'offre locale.
 - ✓ La MCFA organise « Noël au théâtre », un spectacle familial pendant les vacances de Noël, qui se déroule dans différentes maisons de village.
 - ✓ Le Juillet Musical, le Festival de Musique Baroque et le Festival Brin d'causette sont de très bons exemples de collaborations.

- ✓ La MCFA organise aussi des expositions, « Du roman à l'écran » (projection de films issus de romans), le « Tout p'tit festival » (animations pour les maternelles), des ateliers photos, des ateliers théâtres… notamment en collaboration avec l'ATL.
- ✓ Le GAL Pays de l'Ourthe prépare un répertoire « Ourthe Échanges » et un agenda pour les lieux d'échanges de son territoire.

- En garantissant le développement harmonieux des villages : s'assure que ce développement respecte le patrimoine bâti, paysager et l'identité de chaque village
 - ✓ La commune a désigné un auteur de projet pour rédiger son Schéma de Développement Communal, ce qui permettra une approche cohérente de l'habitat dans le territoire.

- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale
 - ✓ La MCFA organise des activités (animations, visites d'expositions…) avec le CPAS et avec le home.
 - ✓ En 2025, le GAL Pays de l'Ourthe a distribué des chèques animation (5 € par ménage), utilisables dans les lieux partenaires du répertoire « Ourthe Échanges ». L'objectif est de stimuler la fréquentation de ces lieux et de réduire les freins financiers à la participation à ces activités.
 - ✓ Initié par le GAL puis devenu autoportant, le projet « Vélo Sans Age » met un triporteur à assistance électrique à la disposition des maisons de repos pour permettre aux résidents de se promener.

3. Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur cible à 10 ans	Source
Création d'organes citoyens	2	Commune
Création/rénovation de lieux (salles) de rencontre	3	Commune
Nombre de projets coopératifs – associatifs d'entraide	2	Commune
Nombre d'activités	Augmentation	Commune

4. Effets multiplicateurs

- Dynamiser la vie associative et sportive
- Augmenter la coordination entre acteurs
- Soutenir le développement d'activités pour tous et par tous
- Encourager les synergies entre les associations et villages
- Augmenter la solidarité entre habitants
- Soutenir l'économie locale

Défi 2 : Préserver le cadre de vie

<u>Objectif 3.</u> Réussir la transition en matière de mobilité

1. Pourquoi cet objectif est-il spécifique pour La Roche-en-Ardenne ?

La mobilité au sein de la commune dépend aujourd'hui fortement de la possession d'une voiture et de la proximité des grands axes routiers. Or, La Roche cumule un double handicap : d'une part, l'absence de gare et autoroutes et d'autre part, un relief accidenté. Dans un territoire rural et touristique, l'usage de l'automobile reste indispensable, mais il devient essentiel d'en optimiser les déplacements et de renforcer les alternatives.

Pour ce faire, au-delà des actions améliorant la sécurité routière, la commune travaillera sur le réseau cyclable, quasi inexistant actuellement. Une des priorités est donc de développer le réseau de voies lentes intra et extramuros grâce à de nouveaux aménagements, en n'oubliant pas les équipements comme les bornes de recharge. En effet, l'usage des vélos ou trottinettes électriques, à des fins touristique ou utilitaire, représente une planche de salut dans une commune où le relief, s'il constitue un atout touristique majeur, limite la pratique des mobilités douces.

Les principaux enjeux portent aussi sur le soutien aux déplacements des personnes non motorisées et âgées, avec le CPAS et le GAL Pays de l'Ourthe déjà attentifs à la problématique. La Commune veillera aussi à améliorer l'offre en transports publics : elle a revu récemment les horaires et trajets du Proxibus à la demande des usagers mais elle vise aussi une meilleure coordination des correspondances et l'aménagement de points multimodaux, en sollicitant les TEC et en mobilisant des partenariats avec les communes voisines qui ont des lignes de bus express.

En travaillant sur la mobilité et ses comportements, l'objectif est également de réduire les émissions liées au transport, d'améliorer le cadre de vie et de devenir une commune attractive autant pour les (futurs) habitants que les touristes.

2. Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En améliorant la circulation de tous, intra et extra muros
 - ✓ A l'échelle de son territoire, le GAL Pays de l'Ourthe, qui regroupe sept communes du bassin de vie, prépare une cartographie du réseau piéton et cycliste utilitaire.
 - ✓ L'aménagement du pré-RAVeL dans la vallée de l'Ourthe est actuellement en cours d'exécution. Il constitue un axe structurant qui s'inscrit dans le tracé de « l'EuroVélo 5 – Marche-La Roche » ainsi que dans celui de « l'Itinéraire régional W7 Durbuy-La Roche ».

- En renforçant la sécurité routière
 - ✓ La commune a négocié avec la Zone de police, l'installation de deux radars sur la N89, un répressif existant à Beausaint et un préventif (en projet) à Samrée.

- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées
 - ✓ En 2022, le PNDO a réalisé une carte points-nœuds de son territoire (450 km de réseau – 16 boucles à thème – 12 sites aménagés avec des tables d'orientation)
 - ✓ Le GAL Pays de l'Ourthe sensibilise à l'utilisation du vélo via des activités comme « Je pédale pour ma forme », des animations scolaires, des ateliers de réparation vélo… Il

prépare l'édition d'un guide sur les offres et service de mobilité sur son territoire. Enfin, le GAL, étudie actuellement la mise en place d'un projet de mobilité partagée.

- ✓ Un projet de taxi social, *« Les Passagers du Pays* » (développé depuis Rendeux, en partenariat avec les communes de La Roche, Erezée, Durbuy et Hotton), répond à une demande réelle de la population et permet à un public fragilisé d'accéder à une mobilité motorisée.

- En augmentant l'offre en transports publics et les correspondances
 - ✓ En matière de mobilité partagée, le projet « PROXIBUS », mis en place à La Roche en collaboration avec le TEC, constitue une offre de transport public à destination des villages de l'entité communale.
 - ✓ Des réflexions sont en cours pour structurer des liaisons vers les lignes de bus express (vers Namur et Liège) ainsi que vers Libramont

3. Indicateurs de suivi

Indicateurs	**Valeur cible à 10 ans**	**Source**
Le nombre de points noirs « sécurité routière »	0	Police
Evolution du nombre d'accidents de la route, par type d'usager	Diminution de 50 %	IWEPS
Évolution des émissions liées au transport	Diminution de 20 %	IWEPS
Le nombre de villages connectés au réseau doux	8	Commune
Le nombre de cyclistes sur la commune	Augmentation	Commune / GRACQ
Le kilométrage de pistes cyclables aménagées	Augmentation	Commune
Le nombre de bornes de recharge électrique auto	10	Commune
Le nombre de zones relais vélo (bornes de recharge électriques, boxes, dispositifs/kits réparation, arceaux…)	5	Commune
Le nombre d'usagers des TEC	Augmentation	TEC
Le nombre de lignes de transport public desservant les villages	Augmentation	TEC

4. Effets multiplicateurs

- Améliorer le cadre de vie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer le sentiment d'insécurité routière
- Renforcer l'image verte et rurale de la commune
- Augmenter l'attractivité touristique

<u>Objectif 4.</u> Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

1. Pourquoi cet objectif est-il spécifique pour La Roche-en-Ardenne ?

Le territoire communal bénéficie d'un environnement d'une qualité exceptionnelle. Alors, pourquoi choisir de l'« utiliser » au même titre que de le valoriser ? Parce que les ressources naturelles et patrimoniales rochoises génèrent des retombées économiques. C'est une réalité… qu'il faut bien sûr cadrer !

Utiliser le patrimoine historique à des fins touristiques (ex : château féodal) est compréhensible mais représente deux difficultés : le coût d'exploitation/entretien d'une part, et le respect du patrimoine tout en développant un produit touristique compétitif d'autre part. La commune et ses opérateurs doivent jongler avec ces deux éléments.

La forêt, qui couvre 61 % du territoire rochois, joue un rôle essentiel au niveau biologique et paysager mais aussi de l'attractivité touristique. Néanmoins, son exploitation touristique doit être régulée. Les balades (à pied ou à vélo, de loisir ou de compétition…) ne doivent pas menacer la biodiversité. Et ce fragile équilibre doit aussi être adapté avec l'évolution du climat, notamment les épisodes de sécheresse qui entrainent la fermeture de certaines promenades à cause des risques d'incendie. La forêt représente également un levier économique important avec les ventes de bois, même si des fluctuations importantes sont parfois enregistrées (cf. crise du scolyte). Et elle offre encore un potentiel supplémentaire pour le développement d'énergies renouvelables (biomasse).

Quant au patrimoine bâti, tant en ville que dans les villages, il est aussi porteur d'identité et d'histoire. Or, il y a des sites qui méritent d'être revalorisés (ancienne gare des trams, Cheslé, espaces publics et petit patrimoine dans les villages…). Ces éléments nécessitent des investissements réguliers afin d'assurer leur préservation et mise en valeur.

L'enjeu consiste à trouver un équilibre durable entre l'exploitation raisonnée des ressources naturelles/patrimoniales et leur préservation. La commune, les opérateurs touristiques et environnementaux devront se concerter : les activités, les produits touristiques devront être adaptés, tout comme les comportements. Cet équilibre permettra de conserver les bénéfices environnementaux existants tout en garantissant le bien-être des habitants.

2. Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En maintenant la qualité des ressources naturelles
 - ✓ L'ADL travaille à la dynamisation du site du Barrage de Nisramont avec un système d'information pour gérer l'accès au site et la création d'un poste d'observation.
 - ✓ Le PNDO a planté et entretient des fruitiers sur tout le territoire (dans les cours d'école, aux abords des maisons de village à Vecmont et Beausaint, le long d'une promenade à La Roche…) et une haie paysagère à Hubermont (600 m).
 - ✓ Le GAL Pays de l'Ourthe a réalisé des plans simples de gestion pour les haies de plusieurs agriculteurs et a mené des opérations de taille.
 - ✓ Le GAL et le PNDO accompagnent les propriétaires de jardins pour en améliorer la biodiversité.
 - ✓ Fin 2025, le Contrat de rivière Ourthe finalise son projet de « river stewards » pour accueillir, guider et renseigner les usagers des cours d'eau.

- En maintenant la qualité des ressources patrimoniales
 - ✓ L'ADL a réalisé un dossier pour l'obtention d'un subside destiné à dynamiser le piétonnier et sa liaison au château féodal (aménagements urbains, création d'un parcours thématique utilisant la réalité augmentée, réaffectation d'un bâtiment communal en centre d'interprétation sur l'histoire de la ville et du château).
 - ✓ Le PNDO mène le projet Interreg « Sous nos pieds », pour la valorisation du patrimoine géologique industriel (dont l'ancienne mine de plomb à La Roche).

- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
 - ✓ Le PNDO mène plusieurs actions sur le site du Deister : plantation d'une dizaine d'anciennes variétés de pommiers, placement de panneaux didactiques sur les pierres sèches et la biodiversité, restauration des murs en pierre sèche…
 - ✓ Le PNDO participe au projet Interreg Horizont climatic qui œuvre à la valorisation des paysages et favorise la compréhension des transformations climatiques grâce à des outils d'analyse et de sensibilisation destinés à accompagner les décisions des acteurs locaux.

- En développant les énergies renouvelables à partir des ressources locales
 - ✓ Le GAL Pays de l'Ourthe accompagne la commune dans son PAEDC.
 - ✓ Le GAL a mené plusieurs actions de sensibilisation à l'énergie : projet RénovEnergie (accompagnement de ménages), « Génération soleil » (dans les écoles), « Ourthe Energie » (plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique, en ligne), distribution de « kits énergie », concours pour les entreprises…

3. Indicateurs de suivi

Indicateurs	**Valeur cible à 10 ans**	**Source**
Le nombre de sites naturels supplémentaires inscrits dans des projets de préservation	3	Commune
Le nombre d'éléments et sites patrimoniaux rénovés	5	Commune
Nombre d'actions organisées pour la transition	10	Commune
Nombre de groupements d'énergie	2	Commune
Nombres d'espèces menacées	Diminution	Natagora
La part du bois dans les sources d'énergie des projets publics	15 %	Commune
Consommations énergétiques par ménage	Moins 10%	Commune /fournisseurs
Nombres de points noirs identifiés par le CRO	0	CRO

4. Effets multiplicateurs

- Intégrer de manière accrue les ressources naturelles dans la politique énergétique
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique, notamment par une meilleure gestion des émissions
- Diminuer les consommations énergétiques des usagers publics et privés
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et architectural
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Renforcer le lien entre les habitants et leur environnement

Défi 3 : Développer l'emploi sur la Commune

<u>Objectif 5.</u> Développer les activités liées au tourisme durable

1. Pourquoi cet objectif est-il spécifique pour La Roche-en-Ardenne ?

Véritable poumon économique du territoire, le tourisme à La Roche-en-Ardenne est à la croisée des chemins. Si la commune jouit d'une situation et d'une réputation exceptionnelles grâce notamment à son patrimoine, sa rivière, ses espaces boisés et verts, sa gastronomie, elle doit aujourd'hui faire face à des enjeux autant climatiques que structurels qui imposent d'opérer un virage du secteur.

Cet objectif impose de travailler sur deux volets. Le premier touche l'intégration du tourisme par rapport aux habitants et à l'environnement. En effet, l'hébergement touristique sur le territoire a son revers de la médaille : l'impact visuel de certains campings, les nuisances liées aux secondes résidences / gîtes de grande capacité et les difficultés d'accéder au logement pour les jeunes de la commune. Le déséquilibre est palpable dans certains villages, d'où l'importance des premiers objectifs de ce PCDR liés à la cohésion sociale et à l'accès au logement. La commune devra enrayer la pression touristique sur l'immobilier et retrouver un équilibre entre touristes et habitants, en adaptant aussi par exemple les événements sportifs existants afin d'éviter les nuisances sonores. A cet égard, la commune peut compter sur son réseau dense d'acteurs professionnels (privés ou publics) qui doivent être attentifs à s'adapter, mieux communiquer et collaborer, mais aussi capitaliser sur la nature environnante pour attirer un tourisme doux (randonnée, vélo).

Le second volet de l'objectif touristique est la création d'activités pour se démarquer et pour faire face aux changements climatiques. Cette nouvelle offre d'activités doit miser sur la qualité, sur la "typicité" rochoise (l'Ardenne), sur l'entre-saisons pour homogénéiser l'activité économique et pérenniser les emplois. Par ailleurs, face au changement climatique, pour une destination misant sur les activités de plein air, le secteur doit revoir sa copie : les hébergements en fond de vallée sont exposés aux crues, tandis que les sécheresses répétées menacent la pratique du kayak ou des balades en forêt et que la hausse des températures condamne progressivement le ski de fond. Il est donc vital de diversifier les activités, en misant sur des attractions « indoor » capables de sauver une saison pluvieuse ou un hiver sans neige. Les différents opérateurs publics (Maison du tourisme, SI, PNDO…) et privés en sont conscients et adaptent déjà leur offre en ce sens.

Avec cette nouvelle proposition d'activités, l'identité locale et l'attractivité du territoire en sortiront renforcées, avec un impact sur la création d'emplois, l'augmentation de la durée moyenne de séjour et le fait de se démarquer dans un marché globalisé. Avec en ligne de mire, des résultats concrets pour une meilleure intégration du tourisme dans le territoire physique, bâti et humain.

2. Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En favorisant un tourisme vert et responsable
 - ✓ Le PNDO prépare des événements autour de « Escapardenne », une randonnée de 106 km entre Kautenbach (Grand-Duché de Luxembourg) et La Roche (label européen – packages hébergements sans bagages – event low carbone).
 - ✓ La Maison du tourisme a entrepris et continue d'accompagner les opérateurs volontaires à l'obtention du label « Bienvenue vélo » (11 adhérents jusqu'à présent, dont une attraction et le reste en prestataires HORECA).
 - ✓ La commune a soutenu la création d'un village de vacances éco-responsable à Borzée, générant 25 emplois directs sans compter les retombées indirectes avec les acteurs locaux.

- En renouvelant l'offre d'activités touristiques variées et de qualité
 - ✓ Le Royal Syndicat d'Initiatives (RSI) propose avec succès différentes animations comme la Saint-Valentin au château (renouvellement de vœux de mariage dans un cadre idyllique), la chasse aux œufs de Pâques au château et au parc à gibier, le spectacle du fantôme de Berthe, le week-end médiéval, les balades au crépuscule (au parc à gibier), la fête des loups, le festival de la soupe…
 - ✓ La Maison du Tourisme édite différents supports (promenades…) et organise des activités comme la chasse aux trésors « Totemus » qui cartonne (pratiquement 1600 parties jouées en 2025, avec en moyenne 4 joueurs participants par partie).
 - ✓ Via un co-financement Interreg et de la Maison du Tourisme, un aménagement d'un équipement audio-visuel est en préparation pour le Musée de la Bataille des Ardennes.

- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne (ce qu'on ne trouve pas ailleurs)
 - ✓ L'ADL, via un projet Interreg et avec l'aide d'Idelux, peaufine un centre d'interprétation sur l'histoire de la ville et de son château avec des éléments de scénographie urbaine mais aussi des consignes pour les randonneurs, l'installation de sanitaires publics et le réaménagement de la ruelle d'accès entre le château et la place du Marché.
 - ✓ Un passionné de la commune a ouvert cet été 2025, un nouveau musée à Nisramont (https://blanche-maison.be) sur l'art de vivre en Ardenne au 18e siècle ; on y expose notamment des meubles réalisés par des maîtres-artisans locaux.

- En améliorant les transitions entre les différentes saisons
 - ✓ L'ADL y travaille, en soutenant les opérateurs privés qui créent des activités « entre saison » (conseil et orientation en fonction des besoins identifiés, mise en relation avec des partenaires potentiels sur le territoire, communication, relais auprès de l'administration communale…).
 - ✓ Le SI n'est pas en reste avec la mise sur pied d'activités qui viennent étoffer les mois de l'année plus « creux » avec notamment le marché du druide (produits naturels, artisanaux et bio) organisé fin avril dans le cadre forestier du parc à gibier.

- En veillant à l'équilibre habitants/touristes
 - ✓ En mars 2022, la commune a déjà pris un moratoire sur la création de gîtes. Depuis, la Wallonie a mis en place une réglementation plus stricte.

3. Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur cible à 10 ans	Source
Nombre d'entreprises dans le secteur touristique	Augmentation de 10 % d'ici 2035	Statbel et ADL
Augmentation des entrées dans les attractions touristiques	Augmentation de 10 %	Commune/CGT
Nombre de visiteurs et de nuitées	Augmentation de 15 %	Commune/CGT/Statbel
Nombre de projets agro-touristiques	Augmentation de 10 %	Commune/CGT
Nombre de cellules vides au centre-ville	Diminution de 20 % d'ici 2035	Commune

4. Effets multiplicateurs

- Soutenir les entreprises existantes dans leur développement
- Attirer de nouvelles entreprises
- Améliorer l'image de la commune et son attractivité pour de nouveaux habitants
- Renforcer la typicité de La Roche-en-Ardenne et ainsi son attractivité.

<u>Objectif 6.</u> Soutenir les productions locales

1. Pourquoi cet objectif est-il spécifique pour La Roche-en-Ardenne ?

Par « productions locales », on entend évidemment les produits issus de l'agriculture mais aussi, plus largement, ce que créent, fabriquent, imaginent ou proposent les (petites) entreprises rochoises (services, commerces, produits…). Le soutien à ces ressources du territoire nécessite d'agir sur plusieurs axes.

Il s'agit d'abord de proposer des infrastructures adaptées (terrains, bâtiments…). La Zone d'Activités Economiques de Vecmont, gérée par Idélux, met à disposition des terrains équipés et deux hall-relais, qu'il faut régulièrement « remplir » vu le principe de rotation imposé. L'ADL est également active et la commune a évidemment son rôle à jouer, notamment lorsqu'elle délivre les permis dans le cadre d'exploitations, constructions ou rénovations.

Ce soutien passe aussi par des actions incitant à la consommation des produits locaux. L'ADL et le GAL Pays de l'Ourthe mènent des actions de promotion à l'échelle transcommunale, ce qui permet de disposer d'une offre plus variée. Les habitants sont évidemment un public-cible important, mais il faut y ajouter les petits commerçants et restaurateurs (« B to B »), les nombreux touristes, les cantines scolaires et de collectivités… La diversification agricole a évolué positivement (17 producteurs en 2025 contre 14 en 2021) ce qui prouve que le contexte est favorable, mais il faut poursuivre les efforts.

Le commerce en centre-ville est en perte de vitesse alors qu'il constitue un enjeu important pour conserver le rôle polarisateur de la ville de La Roche. Sa redynamisation passe par des actions immatérielles (événements, vitrophanie/expos dans les vitrines, promotions…) comme par des aménagements physiques (espaces publics, éléments de scénographie urbaine…). Ces éléments permettront de ramener des consommateurs au centre-ville et ainsi d'attirer de nouveaux commerçants avec des emplois à la clé.

La création d'emplois sur la commune ressort comme enjeu central en matière d'attractivité du territoire que ce soit pour les habitants actuels, pour les futurs habitants à capter, comme pour les extérieurs. Un citoyen d'une commune voisine, venant travailler à La Roche, va de facto consommer dans les commerces locaux, peut-être déposer ses enfants à la crèche ou à l'école et cela ne peut que bénéficier en retour à la commune et ses habitants.

2. Quels sont les chemins pour y parvenir ?

- En développant les circuits courts
 - ✓ Le GAL Pays de l'Ourthe et l'ADL travaillent sur la promotion et la valorisation des produits locaux, notamment auprès des épiceries et restaurateurs (ex : brochure) ou encore via le soutien à l'ouverture d'un point relais de produits locaux (« La P'tite ruche ») à La Roche.

- En engageant la commune à consommer localement (collectivité, cantine, etc.)
 - ✓ Le GAL et l'ADL sensibilisent l'ensemble des publics (HORECA, citoyens et collectivités) à la consommation locale : présentation du label « Table de Terroir », organisation d'évènements de sensibilisation (festival « A Travers Champs », semaine du commerce équitable), intégration de produits locaux dans les cuisines de collectivité (diagnostic réalisé pour les cuisines du CPAS).

- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
 - ✓ Idelux a aménagé la ZAE de Vecmont avec une série d'équipements « verts » tels que des bassins paysagers de gestion des eaux, des tampons arborés/espaces verts au sein du parc et entre la ZAE et le village, un site de remblais pour les investisseurs dans le cadre de leur implantation.

- En donnant au commerce/à l'entreprise un cadre optimal pour se développer
 - ✓ L'ADL organise des formations à l'attention de différents publics (ex : formations « phytolicence » et nouvelle PAC pour les agriculteurs ; formations « marchés publics », chèques entreprises, plateforme e-procurement, facturation électronique… pour les entreprises et indépendants ; formation sur les réseaux sociaux, etc.).
 - ✓ L'ADL a soutenu les commerces qui le souhaitaient via l'adhésion de la commune au plan wallon « Objectif Proximité » : 7 commerces rochois ont pu bénéficier d'une aide allant de 6.000€ à 7.500€ pour l'installation de leur commerce ou la « réinvention » de leur activité.
 - ✓ Les travaux d'aménagement de la nouvelle place du Quai de l'Ourthe se termineront en 2026 et donneront une meilleure image du centre-ville.
 - ✓ L'ADL a organisé des séances d'information sur les métiers en pénurie : la campagne de promotion sur le métier d'accueillante a par exemple débouché sur la création d'un milieu d'accueil sur le territoire.

3. Indicateurs de suivi

Indicateurs	**Valeur cible à 10 ans**	**Source**
Nombres d'agriculteurs	Stabilisation	Commune
Surface agricole utile	Stabilisation	SPF
Nombre de projets de circuits courts (initiatives de vente directe, de marché ou épicerie locale)	2	Commune
Nombre de nouvelles formes de production agricole (maraîchage, vignoble…)	2	Commune
Taux d'emploi local (des jeunes)	Augmentation de 3 %	StatBel et ADL
Nombre de commerces en ville	+ 10%	Commune et ADL
Nombre de cellules vides au centre-ville	-20%	Commune et ADL

4. Effets multiplicateurs

- Proposer de nouveaux emplois pour les habitants
- Soutenir un emploi agricole durable
- Création de nouveaux métiers : maraichers…
- Soutenir les entreprises existantes dans leur développement
- Renforcer la typicité de La Roche-en-Ardenne et ainsi son attractivité
- Attirer de nouvelles entreprises

5. Etat d'avancement des projets initiés du PCDR

En attendant l'approbation de son PCDR, la commune de La Roche-en-Ardenne s'est montrée volontaire et a initié ou réalisé plusieurs projets. Certains sont directement issus du PCDR (numéro de fiche repris entre parenthèses) tandis que d'autres, réalisés par la commune ou des acteurs (trans)communaux, viennent concourir aux objectifs de la stratégie du PCDR.

SANTÉ & SERVICES À LA POPULATION

Création d'une maison médicale

- Mise à disposition de l'ancien hôtel (Place du Bronze) pour les médecins
- Achat de l'ancienne justice de paix : le bâtiment sera loué dans un premier temps par la future maison médicale, avec possibilité d'acquisition ultérieure.

Aide aux aînés

- Mise en place d'une aide communale pour l'enlèvement des déchets
- Création d'un Conseil consultatif des aînés (fiche 2.9) : les premiers contacts sont pris entre la Commune, la maison médicale et la FRW.

Initiatives liées à la mémoire et au lien social : organisation d'échanges autour de la mémoire collective

Attribution de noms aux rues dans plusieurs villages (Halleux, Samrée, …).

MOBILITÉ DOUCE, PARTAGÉE

2.1. Mobilité douce

Renforcement de la mobilité lente (fiches 1.11 et 2.14) : réalisation des travaux pour assurer la liaison lente entre Rendeux et La Roche (pré-RAVeL de l'Ourthe) : finalisation prévue au printemps 2026.

Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR (fiche 2.4) : des circuits vélo accessibles (Tourisme Wallonie & Access-i) sont proposés, notamment une balade au départ du SI de La Roche vers Jupille et Marcourt (après finalisation du RAVeL).

2.2. Mobilité partagée

Taxi social "Les Passagers du Pays" : collaboration entre La Roche, Rendeux, Durbuy, Erezée et Hotton.

Mise en place de navettes régulières au départ de La Roche (fiches 1.10 et 3.12) : poursuite du service "Proxibus" avec amélioration des parcours.

2.3. Espaces publics & convivialité

Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR (fiche 2.4) : aménagement de la place du Quai de l'Ourthe dans la dynamique de la rénovation urbaine, avec installation de WC publics.

Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil (fiche 2.11) : aménagement d'une plaine de jeux pour les enfants de 0 à 12 ans entre l'église et le cimetière, en face de la maison de village

Projet de rénover la plaine de jeux en Pérovette à La Roche-centre

Aménagement du parc à Hives

Opération de Rénovation Urbaine : poursuite des projets en cours dont l'aménagement de la « pointe » de Beausaint (dent creuse à côté du CPAS) pour créer du logement

2.4. Mobilité et stationnement

Aménagements de sécurité routière (fiche 1.1) : installation d'un radar répressif sur la N89 dans la traversée de Beausaint.

Amélioration de la signalisation des parkings du centre-ville : installation de panneaux d'affichage intelligent aux portes d'entrée de la ville.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & LOGEMENTS

Réalisation d'un plan "logement et habitat" (fiche 1.4) :

- Révision du Schéma de Développement Communal : désignation d'un bureau d'étude pour répondre aux défis futurs.
- Mise à disposition de 79 terrains à bâtir au Pafy (phase 1), dont 20 vendus à des ménages locaux à tarif accessible (30 €/m²). Mise en œuvre d'une seconde phase (zone centrale).
- Procédure de révision du plan de secteur visant à ouvrir une nouvelle zone d'habitat destinée aux jeunes ménages, au lieu-dit « Hadja » au centre-ville.

Opération de Rénovation Urbaine : réflexion sur l'aménagement de logements au centre-ville.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES, JEUNESSE & LOISIRS

Rénovation du complexe sportif :

- Piscine, salle de fitness, salle polyvalente, vestiaires foot & tennis.
- Bâtiment chauffé par une chaudière à plaquettes de bois (en lien avec la fiche 1.17 : Construction d'une plateforme Bois-énergie qui est en réflexion)

Skate-park : réalisé à la demande des citoyens, pour un budget maîtrisé de 25 000 €.

Amélioration de la salle du Faubourg Saint-Antoine : nouveau projecteur, installations techniques ; loges à créer.

Hall sportif de l'Athénée royal : projet de rénovation/extension dans le cadre des infrastructures sportives partagées.

Aménagement d'un local confortable pour les plaines de vacances.

Soutien continu aux activités culturelles.

ENSEIGNEMENT & ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Travaux d'extension/rénovation : écoles d'Ortho, Bérismenil, Samrée, Vecmont et Beausaint.

Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge (fiche 2.2) :

- Création d'un accueil à Ortho.
- Installation de deux nouvelles accueillantes (Hives et Vecmont)
- Projet d'extension et rénovation de la crèche de la Bambinerie : subsides obtenus.

TOURISME & VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET PAYSAGES

Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR (fiche 2.4) :

- Nouvelle identité du Syndicat d'Initiative : modernisation, valorisation du patrimoine, attractivité touristique
- Création d'une marque et d'un logo "La Roche-en-Ardenne".
- Valorisation de l'histoire de La Roche notamment en 3D, avec un parcours dans la ville et un Centre d'interprétation (réalisation numérique en cours fin 2025 et réalisée en 2026, via des fonds européens). Fil conducteur : l'eau
- Circuits vélo accessibles (Tourisme Wallonie & Access-i) sont proposés, notamment une balade au départ du SI de La Roche vers Jupille et Marcourt (après finalisation du RAVeL).
- Installation de sanitaires publics PMR sur la place du Quai de l'Ourthe et dans le Centre d'interprétation sur l'histoire de la ville et du château.

Etude et valorisation du site du musée des Grès (fiche 2.6) : la Commune vient de céder le musée des Grès et du jambon d'Ardenne à un privé qui souhaite remettre en valeur ces fleurons économiques typiques au travers d'un lifting de l'infrastructure (activité touristique mixte - escape game - HORECA).

Mise en valeur des paysages (fiche 2.8) :

- Promenade des Points de Vue (Maison du Tourisme) : nouveau parcours balisé mettant en valeur les panoramas locaux.
- Réfection du caillebottis sur la zone LIFE de Samrée (avec soutien du DNF).
- Rénovation du sentier didactique de la Fange de Samrée.
- Découverte du territoire par géocaching
- Création d'une chasse Totemus : près de 1 600 parties jouées en 2025 (en moyenne 4 participants).
- Parcours trail avec 5 communes, avec la Maison du Tourisme de Haute Ardenne comme partenaire.

Hébergement touristique : reprise du centre de vacances de Borzée (exploitation reprise par le Groupe Lamy avec la construction d'un nouveau village de vacances qui atteindra 80 maisons, un restaurant et des logements insolites).

Circuit thématisé "points-nœuds" : mise en valeur des producteurs et savoir-faire locaux.

Gestion durable du fleurissement.

Valorisation des produits locaux auprès des épiceries et HORECA avec le label « Table de Terroir »

ÉCONOMIE LOCALE, COMMERCE & EMPLOI

Création d'une ADL : partenariat avec la Ville de Houffalize.

Prime "Objectif Proximité" pour commerces :
- Aide à l'installation ou rénovation (jusqu'à 6 000 €).
- 7 commerces déjà bénéficiaires.

Organisation d'un marché de producteurs locaux.

Organisation de moments d'échange : ateliers de réparation de bicyclettes (Projet du GAL) **(fiche 1.9)**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & NUMÉRIQUE

Organisation d'actions liées à la transition/conscientisation du citoyen au respect de la planète (fiche 1.12) : le PAEDC – Plan d'Actions Énergie Durable Climat et son comité de pilotage a réalisé plusieurs actions et continue d'en mettre en place (Nuit de l'obscurité, atelier sur la création de produits d'entretien ménager, etc).

Gestion raisonnée de l'éclairage public.

Amélioration de la PEB des bâtiments publics : travaux dans les écoles de Vecmont, Samrée et Bérismenil ; rénovation et chauffage-bois du centre sportif ; projet de panneaux solaires sur le toit de l'hôtel de ville...

Création de coopératives énergétiques à partir des ressources locales (fiche 2.13) : fin 2025, le GAL Pays de l'Ourthe a désigné un prestataire de service pour la mise en place de communautés d'énergie renouvelable.

Accessibilité numérique & communication :
- Travail de lobby envers les opérateurs pour améliorer la connectivité **(fiche 1.2)** : recensement de tous les problèmes de connexion via le bulletin communal et transfert vers les opérateurs télécoms.
- Amélioration du bulletin communal.
- Adaptation du site internet communal pour les malvoyants.
- Augmentation de l'information vers les jeunes.
- Création d'une application communale (SmartCity).

PATRIMOINE & CULTURE

Participation à l'opération "Eglises ouvertes !"

Soutien structurel aux initiatives culturelles locales :
- Soutien récurrent de 350 € par organisation au Sillon d'art (qui développe des activités culturelles, artistiques ou musicales à Maboge).
- Subside annuel de 35.000 € à AAT (Action – Animation – Tourisme) : cette commission citoyenne est chargée de l'animation culturelle de la commune et peut ainsi proposer ses propres activités et soutenir les projets d'autres acteurs culturels.
- Budgets participatifs de 10.000 € avec maximum 2.500 € par projet.

6. Processus participatif

6.1. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Rétroactes

L'élaboration du PCDR a été particulièrement longue (période de Covid, difficulté des réunions en visioconférence à cause des zones blanches, errements de l'auteur de PCDR…) ce qui a conduit à une démotivation de plusieurs participants. Néanmoins, le quorum était atteint lorsque la CLDR a approuvé le PCDR le 21 juin 2022.

L'auteur de PCDR a ensuite pris de long mois pour adapter le dossier aux remarques de la CLDR et du SPW (avis de recevabilité), puis pour transmettre la dernière version à la commune… Au terme de cette saga, le PCDR a finalement été présenté au Pôle Aménagement du territoire le 19 janvier 2024. Il y a ensuite eu les élections régionales en juin 2024, puis les communales en octobre 2024… et finalement le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR le 15 mai 2025 !

Dynamiser un processus participatif dans ces conditions n'est pas chose aisée !

Synthèse des réunions

Suite à la présentation du PCDR au Pôle Aménagement du territoire, la CLDR s'est réunie le 6 février 2024. Les 16 participants ont d'abord eu droit à un retour détaillé de la présentation au PAT, dont l'avis avait été publié. La commune a ensuite fait le point sur une série de projets (maison médicale, voies lentes, centre sportif…). Les participants ont approuvé le rapport annuel de l'opération de développement rural et ont bénéficié d'informations sur plusieurs appels à projets comme « Générations solidaires ».

Lors de cette réunion, les membres de la CLDR ont aussi décidé de communiquer sur le contenu du PCDR. Un groupe de travail s'est réuni à trois reprises (26 février, 25 mars et 29 avril 2024). Les participants ont planché sur la réalisation d'une vidéo (publics cibles, « scénario », canaux de diffusion…), qui a ensuite été réalisée par la FRW. Ils ont aussi préparé et animé un stand lors de la fête du Parc naturel.

La fête du Parc Naturel des Deux Ourthes est un évènement annuel qui attire jusqu'à 5.000 personnes et se déroule en alternance dans les différentes communes du Parc. L'édition 2024, le dimanche 26 mai, se tenait à Vecmont, dans la commune de La Roche, ce qui représentait une aubaine pour toucher le public rochois. Une dizaine de membres de la CLDR se sont impliqués dans la préparation et l'animation du stand. L'événement fut une réussite, avec une belle fréquentation du stand qui attirait aussi la foule grâce à un concours de dessin pour les enfants, un coin lecture sous un tipi, une expo et bien sûr la vidéo sur les projets du PCDR.

Après cet évènement, la CLDR ne s'est plus réunie vu le contexte électoral (élections régionales, élections communales, changement de majorité…).





Recomposition de la CLDR

Une fois installé, le nouveau Collège communal a décidé d'attendre la décision du Gouvernement wallon avant de recomposer la CLDR. En effet, avant de solliciter les habitants, il s'agissait de savoir quel était le sort du PCDR.

La commune a donc lancé un appel à candidatures en juin 2025, mais il a récolté peu de réponses. Un nouvel appel a été lancé en octobre 2025 (via le bulletin communal, le site internet et la page Facebook de la commune, lors d'une rencontre citoyenne à Beausaint le 8 octobre…) et a connu plus de succès.

Lors de sa séance du 29 décembre 2025, le Conseil communal a approuvé la nouvelle composition de la CLDR.

La nouvelle CLDR s'est réunie le 28 janvier 2026. Outre l'accueil des nouveaux membres, la commission a pris connaissance du contexte de l'opération de développement rural ou encore du rapport annuel. Mais le cœur de la réunion a porté essentiellement sur le complément au PCDR que chaque membre a reçu avec l'invitation à la réunion.

La FRW a expliqué le contexte qui a amené ce complément, elle a parcouru les différentes rubriques qui le composent, a insisté tout particulièrement sur la stratégie en développant en quoi elle est spécifique à La Roche et en faisant le lien avec les projets initiés ou encore à mettre en œuvre. A cet égard, le powerpoint a repris assez bien de photos de ces projets pour plonger les participants dans du concret.



Tout au long de l'exposé, ceux-ci ont pu réagir lorsqu'ils le souhaitaient avec au final, une série de commentaires ou questions notamment sur les commerces ou zones d'activité économique. Une de ces remarques a concerné les tableaux AFOM qui reprennent le SDT comme une menace… alors qu'il constitue aussi une opportunité en matière de mobilité et de services (le fait d'organiser les centralités permet de rassembler les services, de limiter les déplacements, de faciliter la mobilité douce…). Au final, les membres de CLDR se sont sentis concernés par les discussions au vu des réactions pendant la réunion et des retours positifs. A l'unanimité, la commission a donc approuvé le complément au PCDR moyennant la prise en compte de la remarque sur le SDT (voir compte-rendu en annexe 4).

Dans la foulée, le Conseil communal a également approuvé le complément au PCDR à l'unanimité le 29/1/26 (voir annexe 2).

6.2. Les autres initiatives participatives

Budgets participatifs

Depuis 2019, la commune lance chaque année un appel à projets à destination des habitants, afin de soutenir des initiatives locales porteuses de lien social et d'amélioration du cadre de vie. Ces appels sont dotés d'une enveloppe annuelle de 10 000 €, offrent un soutien de 2 500 € maximum par projet. Ces aides ont permis la concrétisation d'une dizaine d'initiatives dans les villages de Hives, Samrée, Bérismenil ou encore Buisson.

L'exemple récent de Buisson illustre bien cette dynamique : à l'occasion de la fête du village, les habitants ont inauguré un nouvel espace convivial sur l'ancien jeu de quilles, avec tables, bancs et bacs à fleurs d'herbes aromatiques accessibles à tous. Ces démarches, ancrées dans la vie quotidienne, renforcent la concertation de proximité et la cohésion entre les habitants.



(Voir reportage TV Lux du 23/09/2025 : La Roche – un appel à projets pour des initiatives citoyennes)

La commune soutient également chaque année des projets collectifs favorisant les échanges citoyens, la culture et le sport.

Parmi les bénéficiaires :

- Action Animation Tourisme
- Les clubs sportifs et associations culturelles et musicales
- Le Comité de jumelage

Autant d'acteurs qui contribuent activement à la vitalité locale et au vivre-ensemble.

Consultations citoyennes

Le nouveau Collège communal a souhaité renforcer le processus participatif avec la mise en place de consultations citoyennes sur les grands projets. Il s'agit alors d'organiser une réunion d'information sur le projet concerné, puis de solliciter l'avis des habitants (via un formulaire disponible dans le bulletin communal, à la maison communale et sur le site internet de la commune)[2] (voir en annexe 3 quelques supports de communication utilisés).

Ce processus a été activé à deux reprises en 2025 pour :

- **Le projet de la passerelle du Quai de l'Ourthe** (la Roche centre)
 La consultation citoyenne a permis de recueillir 542 avis d'habitants sur ce projet d'aménagement. À la suite d'un avis largement défavorable (94 % contre), le Bourgmestre a annoncé que la passerelle ne serait pas construite.
- **Le projet agrivoltaïque de la Ferme du Vivier** (Hubermont)

[2] Voir annexe 3

Ce projet alliant agriculture durable et énergie photovoltaïque a été soumis à consultation du 15 mars au 15 avril 2025. 537 habitants ont donné leur avis, majoritairement contre le projet (à 85 %). Même si la commune n'a pas de pouvoir décisionnel direct, elle a choisi d'intégrer l'avis majoritaire dans sa position officielle adressée à la Région wallonne.

Réunions citoyennes

La commune organise régulièrement des réunions citoyennes permettant un dialogue direct entre les élus et la population. Ces rencontres favorisent la transparence des projets, l'information régulière des habitants et la co-construction des actions locales.

Les dates et lieux de ces réunions sont diffusés sur le site officiel et la page Facebook "LR en ligne"[3](voir en annexe 3 quelques supports de communication utilisés).

Canaux de communication

La communication est essentielle pour développer des démarches participatives participative et elle passe par plusieurs canaux :

- Le bulletin communal, publié chaque mois et distribué en toutes-boîtes
- Le site web officiel : informations sur les projets, enquêtes et réunions citoyennes
- La page Facebook "LR en ligne" : actualités, appels à participation, résultats de consultations
- Les permanences du Bourgmestre : Jean-Pierre Dardenne reçoit sur rendez-vous pour maintenir un contact direct avec les citoyens.

Gouvernance énergétique participative

Dans le cadre du Plan Énergie Climat, l'agent POLLEC a mis en place et anime un Comité de suivi citoyen. Ce groupe suit les projets liés à la transition énergétique, promeut les bonnes pratiques locales et diffuse ses actions via une page Facebook dédiée.

Cette gouvernance ouverte illustre la volonté de la commune de mobiliser les citoyens autour des enjeux climatiques.

Conclusion

Le processus participatif à La Roche-en-Ardenne repose aujourd'hui sur un ensemble cohérent et actif de dispositifs (budget participatif, consultations publiques, réunions citoyennes, relance du PCDR, gouvernance partagée autour du Plan Énergie Climat...).

Cette stratégie traduit une volonté politique claire : faire de la participation citoyenne un levier central du développement communal, fondé sur l'écoute, la transparence et la co-construction.

[3] Voir annexe 3

Liste des annexes

1. Arrêté du GW approuvant le PCDR de La Roche-en-Ardenne
2. Délibération du Conseil communal du 29 janvier 2026 approuvant le complément au PCDR
3. Supports de communication pour les consultations et réunions citoyennes
4. Compte-rendu de la CLDR du 28 janvier 2026.